

Bulletin du Conseil communal

N° 10



Lausanne

Séance du 5 janvier 2016 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 5 janvier 2016

10^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 5 janvier 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

Sommaire

Deuxième partie	123
Communication	
Présence de M ^{me} Yvette Jaggi, ancienne syndique de Lausanne	123
Communication – Dépôt	
Postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne	123
Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche »	
Rapport.....	123
Discussion	125
Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux »	
Rapport.....	127
Discussion	129
Postulat de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois »	
Rapport.....	135
Discussion	137
Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pollution de l'air : quelles mesures pour la santé des Lausannoises et Lausannois ? »	
Développement photocopié.....	141
Réponse photocopiée de la Municipalité	141
Discussion	144
Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Aide sociale ou assurance chômage – abus et récupération des prestations perçues indûment ! »	
Développement photocopié.....	145
Réponse photocopiée de la Municipalité	146
Discussion	150
Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « L'Orangerie peut-elle être aussi accessible aux Lausannois-e-s ? »	
Développement photocopié.....	151
Réponse photocopiée de la Municipalité	151
Discussion	152

Interpellation de M^{me} Anna Zürcher : « Une Fête des écoles, une Fête du Bois et des visites des institutions lausannoises pour tous les enfants scolarisés à Lausanne »

Développement polycopié.....	153
Réponse polycopiée de la Municipalité	154
Discussion	156

Communication

Félicitations du président suite aux élections fédérales	157
--	-----

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Claude Bonnard, Laurianne Bovet, Thérèse de Meuron, Anne-Françoise Decollogny, Philippe Ducommun, Johann Dupuis, Nicole Graber, Claude Nicole Grin, Manuela Marti, Jacques-Etienne Rastorfer, Philipp Stauber, Stéphane Wyssa.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Hadrien Buclin, Xavier de Haller, Cédric Fracheboud, Jean-Pascal Gendre, Evelyne Knecht, Maurice Moreno, Sarah Neumann, Pierre-Yves Oppikofer, Ismail Unal.

Membres présents 77

Membres absents excusés 13

Membres absents non excusés 9

Effectif actuel 99

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Présence de M^{me} Yvette Jaggi, ancienne syndique de Lausanne

Le président : – Nous avons le très grand plaisir et l'honneur d'accueillir ici l'ancienne syndique de Lausanne, M^{me} Yvette Jaggi, présente avec trois de ses amis. Ils viennent nous rendre une visite d'amitié et voir comment fonctionne la démocratie lausannoise.

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne

Lausanne, le 4 janvier 2016

(Signé) *Jacques Pernet et 1 cosignataire*

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche »

Rapport

Les membres de la commission : M^{mes} et MM. Albert Graf (UDC), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Anne-Lise Ichtters (PLR), Nicole Graber (Les Verts), Blaise Michel Pitton (Soc.), Gianni John Schneider (Soc.).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport photocopié de M. Albert Graf (UDC), rapporteur

Président de séance : M. Albert GRAF, UDC

Présents : M. Eddy ANSERMET, Libéral-Radical ; Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY, Socialiste (rempl. de M. André MACH) ; Mme Anne-Lise ICHTERS, Libérale-Radicale ; Mme Nicole GRABER,

Les Verts ; M. Blaise Michel PITTON, Socialiste ; M. Gianni John SCHNEIDER, Socialiste (rempl. de Mme Anna ZÜRCHER)

Excusés : M. Pierre-Antoine HILDBRAND, Libéral-Radical ; Mme Claude Nicole GRIN, Les Verts

Absent : M. Pierre-Yves OPPIKOFER, La Gauche

Représentants de l'administration :

M. Grégoire JUNOD, directeur de Logement et sécurité publique
M. Frédéric SARDET, chef de service, Bibliothèques et Archives de la Ville

Procès-verbal : Mme Line LANTHEMANN, assistante, Bibliothèques et Archives de la Ville

Lieu : Salle de conférence, Chauderon 9, étage Entre-Sol (E1), Direction du logement et de la sécurité publique

Date : **11 mai 2015**

Début et fin de séance : **de 9h à 9h30**

Le Président ouvre la séance. Il passe la parole à M. Grégoire JUNOD, directeur de Logement et sécurité publique qui présente M. Frédéric SARDET, chef de service, Bibliothèques et Archives de la Ville et Mme Line LANTHEMANN, assistante, Bibliothèques et Archives de la Ville. Nous remercions Mme LANTHEMANN pour l'établissement des notes de séance.

Nous procédons à l'examen du postulat Hildbrand et consorts, qui consiste en l'étude pour l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

Monsieur Junod précise que ce postulat a déjà fait l'objet d'un échange dans les médias et qu'il n'y apporte pas d'objections sur le fond. En effet, la question des horaires se pose s'il s'agit de positionner la bibliothèque comme une institution culturelle, au même titre que pour un musée, par exemple. Cette question n'est pas si nouvelle, les bibliothèques étant régulièrement habituées à travailler selon des horaires liés à l'évènementiel, que ce soit lors de soirées ponctuelles ou dans le cadre de projets plus durables. L'ouverture des bibliothèques le dimanche a du sens dans le domaine culturel mais n'est pas si simple à mettre en œuvre, en tout cas pas pour demain dans le cadre actuel et avec des effectifs constants. Avec la Maison du livre et du patrimoine, ainsi que l'introduction en 2016 d'un nouveau système de gestion de l'information des bibliothèques, les Bibliothèques bénéficieront d'instruments qui pourront permettre de dégager des ressources au niveau du personnel. Se pose aussi la question de savoir s'il s'agit d'une réelle demande du public. Il faudra l'analyser, mais il semble qu'elle existe. Avec quelques grosses réserves donc sur la possibilité de mettre ça en vigueur rapidement et pas forcément sur tous les sites du réseau des bibliothèques, il se déclare ouvert sur le principe et sur le fond, car il y a une cohérence à ce que ce type d'institution culturelle puisse ouvrir le dimanche.

Monsieur Sartet ajoute que l'ouverture le dimanche, suppose d'analyser plusieurs scénarii fondés sur des projets culturels et non pas uniquement un service de prêt de documents afin d'éviter un surcoût sans plus-value pour le public et une approche terne.

Quel projet d'offre culturelle ? Il y a bien sûr la réalisation de la politique du livre de la Ville de Lausanne qui est en train de se mettre en place. La Maison du livre et du patrimoine n'existe pas encore mais est pensée pour être mise à disposition de structures qui apporteront des animations le week-end, le tout corrélé à l'emprunt de livres avec des outils automatiques dans des espaces libres d'accès.

Actuellement, les Bibliothèques Chauderon et Jeunesse ouvrent le samedi, qui est un jour aussi fréquenté que le mercredi. Si les bibliothèques de quartier sont intéressées à ouvrir le

dimanche, il faudra analyser le cadre dans lequel proposer cette prestation. Par exemple, si elles ouvrent le dimanche et ferment un jour par semaine, cela sera au détriment de l'accueil des classes. Actuellement, 400 classes par année sont accueillies dans le réseau en dehors des heures d'ouverture du public, essentiellement en matinée. Il y a donc des équilibres à trouver. Il faudra trouver un concept pour satisfaire les familles, faire des choix, et probablement ne pas ouvrir tous les sites.

Il rajoute que l'accueil des classes se fonde sur l'information donnée aux enseignants chaque année. Certains professeurs réagissent plus que d'autres. Les visites sont à des fins documentaires (emprunts de documents) et pour une valorisation ludique de la lecture pour les petits (programme d'animations) et l'accueil des classes à Lausanne.

Concernant la future Maison du Livre et du patrimoine, après le regroupement des Bibliothèques Chauderon et Jeunesse, il y a un réel enjeu à mettre en valeur les espaces pour la mise à disposition en dehors des heures d'ouverture des bibliothèques. Dans ce cadre, il est prévu en tout temps l'accès à un auditoire, des espaces d'exposition, des espaces aménagés afin de permettre l'emprunt de documents sans la présence des bibliothécaires. Les animations du week-end pourraient être portées par l'associatif et pas uniquement le fait du personnel car la dotation en personnel ne permettrait pas de faire face.

Dans ce cadre, il faudra chercher les gains de productivité liés à l'introduction du prêt automatique (partiellement) pour recomposer les horaires de présence du personnel et garantir des heures d'ouverture au public aussi larges que possible.

L'ouverture du dimanche pourrait être intéressante dans certains sites de quartier tels que la Sallaz, ceci dans le cadre d'un projet pilote d'ouverture le dimanche.

Dans la discussion, plusieurs commissaires ont trouvé pertinent de faire une évaluation de faisabilité.

Le postulat demande une étude. La Municipalité ne peut pas décréter une ouverture le dimanche aujourd'hui. Il faut également créer un contenu pour que le public réponde présent.

Conclusion de la commission

Le postulat de Pierre-Antoine Hildbrand et crts est pris en considération à l'unanimité des membres présents, avec 7 approbations et 0 refus.

Discussion

M. Albert Graf (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand Picard (PLR) : – J'ai une suggestion à faire en lien avec ce postulat, et lui faisant suite. Vous savez que la bibliothèque d'Isabelle-de-Montolieu a été transférée à la place de la Sallaz. Elle vient d'ouvrir ses portes, mais j'ai vu avec regret qu'elle ne fonctionnait que les jours ouvrables. Or, c'est surtout le samedi, notamment le samedi matin, que les gens du quartier auraient plus de temps. La question que je me pose, que je vous pose, et que je pose au municipal en charge, c'est s'il n'est pas judicieux de profiter de l'opportunité de ce transfert pour revoir les heures d'ouverture en fin de semaine, au moins le samedi matin.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je vais répondre à la question de M. Picard. Tout d'abord, au nom de la Municipalité, je vous invite, comme le propose la commission, à envoyer ce postulat à la Municipalité.

Depuis quelque temps, nous sommes engagés à positionner les bibliothèques non seulement comme un service administratif, mais aussi comme une institution culturelle. A ce titre, la question d'ouverture le week-end, soit le samedi et le dimanche, se pose

évidemment différemment par rapport à un service purement administratif. On n'a donc aucune objection à aller dans cette voie ; on y est même plutôt favorable. Mais il y a quelques enjeux financiers. Ouvrir le samedi et le dimanche, c'est forcément travailler avec plus de personnel, à moins de fermer un certain nombre de jours de semaine, ce qui pose d'autres problèmes.

En effet, il y a les horaires publics des bibliothèques, que vous connaissez si vous les fréquentez, et puis, il y a les heures, notamment le matin, où les bibliothèques sont fermées au public, mais sont ouvertes au scolaire et aux garderies. C'est une mission très importante, notamment des bibliothèques de quartier. Il y a donc un travail qui se fait aussi auprès des enfants en dehors des heures d'ouverture, en particulier la semaine. On comprend aisément pourquoi les écoles ne peuvent pas venir à la bibliothèque le samedi ou le dimanche. Dès lors, ce n'est pas si simple de fermer un jour de semaine au profit d'une ouverture le samedi ou le dimanche, en tout cas avec des effectifs constants.

Il y a quelques évolutions dans ce sens qui pourraient quand même être positives, soit l'entrée en fonction du RFID, le système informatique de reconnaissance des ouvrages par puce, qui va diminuer considérablement le travail de manutention nécessaire pour emprunter et pour rendre des livres. Vous avez voté les crédits nécessaires l'année dernière. Le système sera vraisemblablement en place à l'automne prochain et cela ouvrira, peut-être, des possibilités nouvelles dans ce domaine, mais plutôt pour les grandes bibliothèques, celles qui ont un plus gros volume de personnel.

Maintenant, si on souhaite aller dans le sens de plus d'ouverture avec les effectifs que nous avons actuellement, et aussi les contraintes budgétaires qui sont celles que la Ville s'est fixées, et auxquelles ma direction et le service des bibliothèques sont aussi soumis évidemment, il faut travailler sur d'autres idées. On travaille donc à essayer d'organiser, comme cela se fait énormément dans le domaine des bibliothèques, des événements qui ont lieu en dehors des horaires habituels d'ouverture. A cet égard, on travaille plutôt sur des brunchs littéraires qu'on pourrait organiser – pourquoi pas – dans des succursales, ou des événements spécifiques à l'intention du jeune public, ou pas, qui pourraient avoir lieu le samedi ou, parfois, le dimanche, et qui pourraient être couplés avec des ouvertures spécifiques des bibliothèques. C'est dans ce sens qu'on travaille à l'heure actuelle, plutôt que sur des ouvertures généralisées.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je suis désolé de prendre la parole après le conseiller municipal ; cela ne se fait pas normalement, mais je serai bref. Cela pour rendre à César ce qui revient à César et constater qu'il n'y a pas d'opposition des personnes traditionnellement opposées au travail le dimanche sur cette idée de postulat pour une ouverture dominicale des bibliothèques, étant entendu qu'il s'agit de lieux de sociabilité, mais aussi de culture. Il faut également relever que le texte de ce postulat est très largement inspiré, pour ne pas dire que l'on est dans le plagiat, d'un éditorial de M. Jean-Claude Rennwald publié dans *L'Evènement syndical*, une saine lecture que je vous encourage à faire, et qui amènera également quelque intérêt, que l'on trouve également dans les bibliothèques de Lausanne.

La discussion est close.

M. Albert Graf (UDC), rapporteur : – Le postulat a été pris en considération à l'unanimité des membres présents. J'espère que vous ferez de même.

Le postulat est pris en considération avec 5 avis contraires et 4 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux »

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de politique régionale

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux

Rapport photocopié de M. Gilles Meystre (PLR), rapporteur de la Commission permanente de politique régionale

Rapporteur

M. Gilles MEYSTRE Libéral-Radical

Membres présents

Mmes Anne-Françoise DECOLLOGNY, Socialiste ; Natacha LITZISTORF SPINA, Les Verts ; Eliane AUBERT, Libérale-Radicale

MM. Robert JOOSTEN, Socialiste ; Valéry BEAUD, Les Verts ; Johan PAIN, La Gauche ; Bertrand PICARD, Libéral-Radical ; Jean-Luc CHOLLET, UDC

Membres excusés

Mme Sophie MICHAUD GIGON, Les Verts, Marlène VOUTAT, La Gauche, Diane WILD, Libérale-Radicale

MM. Romain FELLI, Socialiste ; Jean MEYLAN, Socialiste ; Fabrice MOSCHENI, UDC

Représentants de l'administration

M. Olivier FRANÇAIS, Directeur des travaux

M. Patrick ETOURNAUD, Chef Service routes et mobilité

Notes de séance

M. Claude GIGANDET, Service des routes et de la mobilité

Lieu : salle 368, Port-Franc 18 à Lausanne

Date : 16 janvier 2015

Début et fin de la séance : 08 h à 09h05

Objet du postulat

Le postulat demande l'inscription du prolongement de la ligne de tram t1 -de la Place de l'Europe en direction de Bellevaux – dans le PALM de 3^e génération, sur la base des arguments suivants :

- la liaison actuellement planifiée et financée, soit Place de l'Europe-Renens Gare (horizon 2015-2018) et Renens-Gare-Villars Ste-Croix (horizon 2018 et suivantes) conduit à créer un cul-de-sac en plein cœur de la ville de Lausanne, ce qui constituerait, pour ses auteurs, « *un non-sens au vu des investissements consentis pour l'amener jusque-là* »
- le PALM 2012 n'excluait pas, « (...) *à long terme la réalisation d'une ligne de tramway depuis la Place de l'Europe* »

- dite ligne représenterait une opportunité à la fois de desservir des quartiers densément peuplés (Borde et Bellevaux) et de requalifier des espaces publics (Borde, St-Martin, Tunnel)
- dite ligne serait préférable à une prolongation en direction de l'Est lausannois, moins densément peuplé (et disposant par conséquent de moins de chances d'obtenir un financement fédéral).

Position municipale

Le Municipal des Travaux rappelle :

- qu'il est avant tout projeté la mise en œuvre de bus à haut niveau de service (BHNS) en direction de Bellevaux. Les travaux préparatoires demeurent toutefois identiques, qu'on envisage la réalisation de BHNS ou d'un tram. Dès lors, l'infrastructure planifiée sera compatible avec l'un ou l'autre de ces moyens de transport.
- le financement fédéral de cette ligne de BHNS est acquis. Il semble dès lors peu probable que la Confédération finance un tram sur le même axe.
- le réseau de transport du PALM doit intégrer les besoins de l'ensemble des communes de l'agglomération. Il s'agit dès lors de tenir compte des attentes de nos voisins, en particulier d'une liaison par BHNS de l'Est vers le Nord et la prolongation du M2 jusqu'à l'Ecole hôtelière, voire Epalinges.
- La Municipalité s'est d'ores et déjà exprimée sur le scénario d'un tram, en particulier dans le rapport-préavis Trezzini 2013/53.
- Le m3 pourrait également relier le quartier de Bellevaux, dans une future étape.

Discussions de la commission

La Commission s'est montrée fortement partagée. Les arguments suivants ont été exprimés :

A. Arguments favorables au postulat

- Le tracé du tram s'avère intéressant, dans le sens où il pourrait conduire, à terme, à l'existence d'une ligne en boucle, préférable à une ligne faite d'aller-retours.
- La desserte planifiée en direction de l'Est (Pully-Lutry) est actuellement suffisante avec les TL (y.c. BHNS), les CFF et la CGN. Malgré les coûts engendrés, en particulier par la topographie et la densité urbanistique du tracé, il s'agit de se concentrer sur les axes les plus peuplés, à savoir Borde et Bellevaux.
- Ce postulat n'a pas pour ambition de concurrencer le financement des diverses étapes du M3 mais d'inscrire une orientation stratégique en vue d'une réalisation aux environs de 2025. Si rien n'est entrepris aujourd'hui, aucune réalisation n'est envisageable avant des décennies.

B. Arguments défavorables au postulat

- Une liaison en direction de l'Est est indispensable, pour éviter un glissement trop marqué de l'agglomération vers l'Ouest (en cours)
- Le Nord de la ville est déjà largement desservi en TP et le sera encore mieux avec les BHNS. Un tram sur cet axe n'est dès lors pas prioritaire aujourd'hui.

- Priorité doit être donnée au financement du m3 jusqu'à la Blécherette. Il convient d'éviter que les demandes prioritaires de financement fédéral soient compromises par un trop grand appétit.

Conclusion de la commission : Au vote, la commission a refusé la prise en considération de ce postulat par 4 voix, contre 3 voix pour et 2 abstentions.

Discussion

M. Gilles Meystre (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – La première étape de la ligne de tram t1 entre la gare de Renens et la place de l'Europe a été mise à l'enquête durant l'été 2012, il y a déjà plus de trois ans et demi. Aujourd'hui, nous sommes toujours en attente de la décision de l'Office fédéral des transports, qui pourrait par ailleurs faire l'objet de recours. L'arrivée du tram à la place de l'Europe n'est donc malheureusement pas encore pour demain. Mais si nous voulons un prolongement, c'est aujourd'hui qu'il faut le planifier.

Dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges deuxième génération, appelé PALM 2012, le prolongement de la ligne de tram t1 entre Renens-gare et Villars-Sainte-Croix a été inscrit en priorité A et retenu comme tel par le Conseil fédéral et par le Parlement. On peut donc s'en réjouir pour l'Ouest lausannois. Dans ce même PALM 2012, il n'y a par contre aucune mention claire d'un prolongement de la ligne de tram t1 au-delà de la place de l'Europe. Ainsi, durant de très nombreuses années, cette ligne va se terminer en cul-de-sac en plein cœur de la ville, ce qui peut sembler un peu surréaliste, et constitue, dans tous les cas, un véritable gâchis au vu des investissements consentis pour l'amener jusque-là.

Pour les Verts, il est donc urgent de planifier son prolongement, notamment vers le Nord lausannois, plus précisément en direction de Bellevaux, et d'intégrer dès maintenant cette mesure dans le PALM de troisième génération, qui est en cours d'élaboration.

Par rapport à certaines craintes qui ont été évoquées en commission, il est utile de préciser que la présente demande n'entre en aucun cas en concurrence avec la réalisation du métro m3, qui figurait déjà en bonne place dans le PALM 2012 ; elle le sera assurément dans celui de troisième génération.

De plus, notre demande n'exclut pas non plus un éventuel prolongement de la ligne de tram t1 vers l'est, car une ligne en Y restera toujours envisageable, même s'il faut objectivement reconnaître qu'un prolongement vers l'est n'a que d'infimes chances d'obtenir un cofinancement fédéral, le rapport coût/utilité n'étant pas suffisant en raison de la trop faible densité des communes de l'Est lausannois.

Le prolongement vers le Nord lausannois est, par contre, une magnifique opportunité pour la Ville de Lausanne d'amener un transport public très performant dans les quartiers populaires et denses de la Borde et de Bellevaux. Il offre également la possibilité d'importantes requalifications d'espaces publics, particulièrement le long de la rue Saint-Martin, la place du Tunnel et de la rue de la Borde, au bénéfice des nombreux habitants et usagers de ces quartiers, ce qui nous tient beaucoup à cœur. Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour permettre l'inscription du prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux dans le PALM de troisième génération. Les Verts le soutiendront et vous prient de faire de même.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Si l'on regarde quelques années en arrière, lorsque la Municipalité a proposé le m3, il y a eu de grandes discussions. A l'époque, Les Verts, les socialistes et La Gauche étaient déjà favorables au prolongement du futur tram. Et on nous a vendu le m3 avec force présentations PowerPoint plus ou moins claires et plus ou moins lisibles, dont le municipal qui sourit actuellement a le secret. Je me souviens du syndic qui disait que, dans un second temps, on pourrait envisager le prolongement du tram. Eh bien,

je pense que ce second temps est arrivé, et il est temps de soutenir ce postulat de M. Valéry Beaud et consorts : il faut songer à prolonger ce tram vers Bellevaux, en prenant l'occasion de revaloriser et de redynamiser la Borde, de l'adapter, de la rénover et, éventuellement, en se penchant sur des projets d'un monsieur, qui est un des pères du m2, dont le nom commence par R, qui avait quelques idées concernant notamment la traversée sous la Cité, ce qui permettait d'éviter une trémie sous la place du Tunnel. Bref, je crois qu'il est temps de tenir les promesses municipales de l'époque et de songer à étudier un prolongement du tram t1. Sur ce, je vous suggère de réserver un bon accueil à ce postulat et de l'accepter.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Avec un postulat, finalement, une étude, on pourrait se demander pourquoi ne pas lancer une idée de plus.

Nous avons déjà le tram qui arrive en cul-de-sac ; le m1 et le LEB arrivent en cul-de-sac. La plupart des lignes régionales ne sont pas en boucle, mais en cul-de-sac et il n'y a aucune raison de vouloir avoir une boucle dans une zone urbaine. Le planning qui a été fait au niveau des études pour le trafic d'agglomération, et l'argent qu'on peut retirer de Berne suivaient tout de même une méthodologie très précise. Tout d'abord, nous avons eu le m2 ; ensuite, nous aurons le tramway Renens-place de l'Europe, et nous allons partir avec le m3, dont le financement n'est pas, semble-t-il, encore garanti.

« Qui trop embrasse, mal étroit », et ceci pour deux raisons : on ferait des études dont on sait que le financement n'est, au mieux, pas assuré et, au pire, contre-productif, parce qu'entrer en concurrence avec le m3 ne serait pas très raisonnable ; d'autre part, au niveau cantonal, il ne faut pas oublier que Lausanne, tout en étant la capitale du canton, n'est pas la seule ville ou la seule région de ce canton. Il y a une sorte de grogne, pour ne pas dire de fronde, au niveau de l'ouest du canton et du nord également, sans parler de l'est, mais avec moins d'acuité. Les députés du nord et de la Vallée de la Broye, surtout de l'ouest, en partant de Nyon, nous disent, non sans raison, que tant que leurs desiderata n'auront pas obtenu un début de satisfaction, ils s'opposeront résolument à tout ce qui pourra contribuer à améliorer l'offre à Lausanne. Ce sont des éléments dont nous devons tenir compte. Nous ne pouvons pas faire passer Lausanne toujours avant les autres. Donc, des études, oui, mais il arrive un moment où il faut savoir arrêter de rêver. Je crois qu'il nous apparaît, en tout cas à notre groupe, l'UDC, déraisonnable de vouloir faire des études concernant le prolongement de cette ligne de tram.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Le groupe PLR suivra l'avis de la commission. Nous ne sommes pas opposés à étudier des prolongements de la ligne du tram, mais nous nous interrogeons sur la pertinence de ce prolongement dans le cadre d'une véritable politique d'agglomération. Il nous semble que le lien avec l'est, dans la lignée des développements en étoile du réseau des transports publics lausannois, est la meilleure solution pour la cohérence de l'agglomération.

De plus, il nous semble important de privilégier au maximum le m3 et sa haute capacité en termes de transport de voyageurs. Il n'y a qu'à voir le succès du bout de ligne entre la gare et le Flon ; il est nécessaire de doubler cette ligne avec le m3 et les prolongements nécessaires, avec, ensuite – peut-être – une fourche en direction de Bellevaux. Cela nous semble beaucoup plus important pour les habitants et pour l'utilisation des transports publics. Il faut voir le rapport entre les lignes actuelles et les lignes de métro – qui sont tellement performantes – par rapport aux habitants, qui changent véritablement.

Evidemment, cela s'oppose à certains objectifs de requalification, qu'on peut partager à certains égards, mais qui, à notre sens, sont illusoire sans une révision complète de la circulation, y compris automobile, sur la petite ceinture. Et là, il nous semble qu'il y a d'autres travaux à faire avant de réfléchir à cette extension du tram t1 vers Bellevaux. L'étude est prématurée. Il conviendra de voir, après les premières concrétisations du m3, ce qu'on entend faire avec le tram et quelle priorité on aura par rapport à la réalisation complète du m3 et son extension, ou par rapport au m2, ou par rapport au tram, mais, alors, dans quelle direction. C'est donc non pas parce que nous sommes des forcenés du cul-de-

sac de la place de l'Europe, mais parce que nous pensons qu'il faut étudier les variantes les plus utiles, celles qui changent réellement la vie des gens avec des transports publics performants, que nous vous appelons à rejeter ce postulat.

Le président : – Vous n'êtes pas des forcenés du cul-de-sac, mais du coup de sac.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Excusez-moi de revenir sur la boucle et le cul-de-sac. Finalement, tant que le tram t1 n'aura pas fait une boucle complète, il sera en cul-de-sac aux deux bouts, si je puis dire. Cela me fait penser à un sketch de Raymond Devos. Le m2 est en cul-de-sac et le m3 sera aussi en cul-de-sac aux deux bouts. Donc l'argument de la boucle et du cul-de-sac me semble un peu spécieux, monsieur Chollet.

Pourquoi un tram ? Pour M. Hildbrand, pour une raison simple, et il ne faut pas avoir honte de le dire : tout simplement, le groupe La Gauche préfère nettement les transports publics rapides et efficaces sur route, parce qu'ils prennent la place des voitures. Quand on met en place un tram qui coûte cher, c'est pour qu'il y ait moins de voitures en ville, ce qui est d'ailleurs aussi profitable aux travailleurs venant des communes voisines ou plus lointaines dont parlait M. Chollet. Il n'y a pas de raison que la ville ne soit pas « désembouteillée » aussi pour les travailleurs de Moudon, par exemple.

A propos de l'est, la solution du côté de Pully et Lutry avancée par M. Hildbrand dans les débats que nous avons eus à l'époque avait été étudiée en partie et le bassin versant n'était pas suffisant, si je me souviens bien des nombreux PowerPoint et des nombreuses études déjà faites ; c'était la conclusion à laquelle on arrivait à l'époque. Peut-être que cela a changé.

Maintenant, quant à savoir si l'étude est prématurée, je ne crois pas que c'est le cas, puisqu'elle a déjà été faite en partie. Il s'agit simplement de la poursuivre et il s'agit, surtout, que la Municipalité satisfasse une promesse de l'époque, certes, orale, mais qui a été faite par le syndic lors de présentations publiques dans cette salle de Conseil hors Conseil communal, auxquelles nous avons assisté ; ce sont ces fameuses présentations que M. Français nous conseille d'ailleurs régulièrement. Je me répète un peu, mais je tiens à le dire, je vous suggère vraiment de voter oui à la prise en considération de ce postulat.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – En complément aux propos de M. Hubler, j'aimerais insister sur la notion de planification. Quand j'entends M. Hildbrand dire que c'est prématuré de faire ces études et de réfléchir à cela aujourd'hui, j'ai de la peine à croire qu'il saisit vraiment toutes les étapes de planification que cela nécessite, notamment le fonctionnement du PALM.

Il faut savoir qu'il y a eu une libération des crédits en 2014 pour ce qui a été mis en priorité A dans le PALM 2012, ceci pour une réalisation entre 2015 et 2018. Ici, on parle d'intégrer cela dans le PALM 2017, et ce ne sera assurément pas en priorité A. Il y a des priorités A, B et C, et si on introduit cette mesure de tram dans le PALM 2017, ce ne sera bien sûr pas en A ; ce sera au mieux en B, mais probablement en C. Et ce qui est en priorité C dans le PALM 2017 serait réalisé au plus tôt en 2030. Cela veut donc dire qu'aujourd'hui, ceux qui refusent ce postulat refusent la réalisation de ce tram à très long terme, car refuser ce postulat aujourd'hui et ne pas le mettre dans le PALM de troisième génération veut dire que, dans tous les cas, il ne se fera pas avant deux décennies.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je trouve un peu fort de café de faire le procès d'intention de la Municipalité, d'autant plus que vous avez rappelé que, lors des derniers projets déposés à la Berne fédérale, en passant par le Canton, puisqu'il faut l'accord préalable du Canton et des autres partenaires, l'accessibilité à Bellevaux a été clairement proposée par la Municipalité, tant au Conseil d'Etat qu'à la Berne fédérale. Donc, l'intention de désenclaver les différents quartiers de la ville, et en particulier ce quartier, n'a jamais été remise en cause par la Municipalité ; bien au contraire.

Ce qui, à titre personnel, me gêne un peu, c'est que vous venez déjà avec la solution d'accessibilité au secteur de Bellevaux. On vous rappelle que la première fois qu'on a posé

le projet d'accessibilité par tram pour Bellevaux, c'était sans penser au m3, puisque le tout de la rénovation de l'infrastructure de transports publics après le m2 se faisait exclusivement par le tram. Maintenant, la question va se poser pour les prochaines législatures, et en particulier pour la prochaine législature, dans laquelle il y aura deux variantes : est-ce qu'on accède à Bellevaux par tram ou est-ce qu'on accède à Bellevaux par le métro m3 ? Il faut s'en souvenir.

Les études qui sont en cours, en concertation avec l'Etat, en particulier sur proposition de la collectivité au sens large – et pas spécifiquement de Lausanne – y compris le secteur du nord, puisqu'il est dûment impliqué dans le schéma directeur, visent à savoir où ira le m3 demain. Et s'il va à Bellevaux et, après, pourquoi pas, dans le quartier du Mont, rappelant que tout le quartier de Maillefer est très fortement densifié, on peut se demander s'il n'y a pas intérêt à faire deux nouvelles stations du métro en direction de Bellevaux depuis le secteur de la Blécherette et de la Tuilière. C'est cela qui me gêne dans ce postulat.

Ce postulat aurait pu modifier le projet en disant qu'il y a une priorité à inscrire régulièrement le désenclavement de Bellevaux pour accéder à Lausanne, voire faire la grande boucle de Lausanne, parce que le m3 pourrait très bien aller en direction du quartier de la route de Berne. Ici, vous dites que, dans trente ans, monsieur Baud, on choisira le tram. Puisque M^{me} Jaggi est présente, je me permets de rappeler ce que j'ai souvent dit : quand on a voté le plan directeur en 1996, on a fait toute une série de projections, mais on n'a pas donné la solution exacte ; on a donné des intentions. Je prends le secteur sous-gare, qui m'est cher, que vous aimez bien aussi au sein de ce Conseil. On a donné des intentions, mais on n'est pas allé dans le détail ; on n'a pas choisi telle ou telle technologie, car les choses vont évoluer. Laissez donc les municipalités suivantes prendre la bonne décision et donner très clairement l'option de Bellevaux. Je trouve que c'est une bonne chose, comme cela a été dit par certains.

Il y aura d'autres priorités avant, puisqu'il n'y a pas que Lausanne dans le canton. Il faudra aussi trouver la solution au financement durable des projets d'agglomération au niveau de l'Assemblée fédérale. C'est une étape complexe. Il faudra trouver un accord pour que toutes les régions cantonales vaudoises aient les équipements qu'ils réclament, parce qu'on réclame tous quelque chose. Et puis, Lausanne devra finir les projets en cours.

Ce que je peux vous donner comme garantie, dans les instructions données aujourd'hui par la Municipalité, c'est de prendre en compte le projet m3, qui est la priorité 1 ; la priorité 2 sera définie par la prochaine Municipalité. Il y a des demandes d'augmentation de capacité en transports publics sur l'est, sur l'axe est-ouest en particulier, tout comme il y a des demandes de la part de notre Commune pour mettre des priorités sur l'axe centre-ville en direction du quartier de Bellevaux. Voilà les expressions claires qui ont été données. La prochaine Municipalité prendra des décisions et vous fera différentes propositions stratégiques. Est-ce que ce sera en A, en B ou en C ? Je partage l'avis de M. Baud : ce ne sera sans aucun doute pas en A, parce qu'en A, il y aura le m3, ce qui n'est pas rien.

Il y aura sans doute d'autres régions du canton qui réclameront autre chose, et on aura aussi certainement du retard dans nos projets, parce qu'il faut bien se rappeler qu'on a essentiellement du retard par rapport à nos idéaux. Je rappelle qu'en 2012, quand on a mis le projet à l'enquête, on pensait qu'on ferait les travaux en 2015, voire en 2014, mais ils ne commenceront pas avant 2017 ; cela prendra donc un peu de temps. Alors, cela me paraît un peu complexe de donner les options stratégiques d'objectifs origine-destination et le choix de la technologie. Dans tous les cas, les décisions sages, ambitieuses, certes, mais réalistes, seront prises par les uns et par les autres. C'est en tout cas l'espoir que j'ai pour les décideurs de demain.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je dois réagir aux propos de M. le municipal concernant le prolongement éventuel du m3 vers Bellevaux. C'est certainement quelque chose qui peut être étudié aujourd'hui. Cependant, si ce prolongement se fait, il faut voir qu'il n'a pas du tout la même fonction que la demande du présent postulat, puisqu'on aurait une

station ponctuelle à Bellevaux, alors que Bellevaux est vraiment une centralité linéaire. La desserte du quartier de Bellevaux devrait commencer depuis le haut de la Borde jusqu'en haut de Bellevaux, où on a aujourd'hui le terminus des bus. Il s'agit de tout ce quartier le long de l'avenue Aloys-Fauquez, de part et d'autre de cette route, qui ne serait du coup pas desservi du tout par la solution de M. Français, qui, de plus, n'aurait finalement absolument pas l'effet que nous souhaitons également de requalification de ces routes et de ces espaces publics dans ce quartier, qui le mérite. Pensez à la rue Saint-Martin, à la place du Tunnel, à la rue de la Borde. Il y a vraiment quelque chose à faire, et le tram pourrait être un catalyseur pour lancer ces projets de requalification au bénéfice des habitants de tous ces quartiers.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Décidément, c'est un débat rouge-vert-bleu – je ne sais pas de quelle couleur devient M. Français.

M. Français nous dit que si l'on accepte ce postulat, on définit le tracé et la technique pour dans trente ans. Je ne savais pas que les postulats avaient un pouvoir aussi exceptionnel. Un postulat demande l'étude de l'opportunité d'étudier une solution. Je vois M. Français qui regarde ses papiers. Il est rédigé en des termes peut-être un peu contraignants, certes ; alors, on peut discuter de la rédaction. Il a été rédigé à l'époque où l'on se tâtait sur comment rédiger un postulat correctement, mais c'est néanmoins un postulat.

Donc, ce postulat demande que la Municipalité se penche sur l'opportunité d'envisager une solution par le biais d'un tram par Bellevaux, et pas autre chose. Je pense que les arguments de M. Beaud sont tout à fait justifiés. Si ce Conseil vote ce postulat, cela signifie qu'on a une préférence pour un mode de transport qui permettrait de requalifier toute une région qui, ma foi, en a bien besoin. Je vous incite donc, une fois de plus, à prendre en considération ce postulat et non pas à le jeter aux oubliettes, ce qui, a contrario, permettrait de dire que le Conseil communal ne veut pas d'un tram qui passe par Bellevaux.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra, dans sa majorité, le renvoi de ce postulat. Néanmoins, il y aura quelques abstentions.

J'exprime quelques réserves. L'idée d'un tram passant par la rue Saint-Martin et la Borde a déjà été traitée dans le cadre de l'accessibilité aux Plaines-du-Loup, et on s'est rendu compte que cela posait quand même pas mal de problèmes. Je rappelle qu'il y a une station du m2 à la rue Saint-Martin et, finalement, pour aboutir à la place du Tunnel, cela pose passablement de problèmes en termes de qualification de l'espace urbain. On s'est donc rendu compte qu'un tram n'est pas forcément le seul moyen de requalifier l'espace urbain et que ce n'est pas la solution à tout, parce qu'on a des problèmes de trémie, par exemple, qui ont reporté la réflexion sur la requalification de cette place. Et, à la place du Tunnel, on est déjà relativement proche d'une autre station du m2, la Riponne.

Je crois que ce qu'il faut retenir de ce postulat, c'est de penser à l'accessibilité à Bellevaux, qui n'est pas forcément un quartier mal desservi – j'y habite ; on a pas mal de lignes de bus, mais on voit pas mal de développements sur Maillefer et sur Le Mont, et c'est peut-être là-dessus que la réflexion doit se reporter. Quant à Bellevaux, on pourrait améliorer l'accessibilité à ce quartier par une amélioration de la desserte de bus et de bus à hautes performances ; mais ce n'est pas forcément un quartier mal desservi.

Il faut donc prendre en compte ce postulat pour que l'on continue la réflexion sur l'accessibilité à un quartier en plein développement. C'est une région lausannoise qui va au-delà des limites de la commune. Mais il ne faut pas forcément se focaliser sur une solution trop fermée, comme elle apparaît dans ce postulat.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je me permets de reprendre la parole par rapport aux propos de M. Hubler. Je n'ai fait que reprendre les propos de M. Valéry Beaud, je n'ai rien inventé. Ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit.

Maintenant, puisque vous faites dans le formalisme, je vous rappelle que nous avons l'obligation de répondre à un postulat dans les six mois. Ne jouons donc pas sur les mots ! L'avantage, et je vous l'ai dit, c'est que cela fait bientôt six mois que je ne participe plus aux prises en considération des postulats, puisque, quoi que je dise, cela part à l'envers.

Je profitais de notre échange pour vous donner des réponses, et je pensais que le premier dialogue, quand il y avait des choses pleines de bon sens, comme vous avez fait référence encore en première séance, permettait de donner les réponses au postulant. Il est légitime que le Conseil communal pose des questions à l'exécutif et que l'exécutif échange avec vous. Là, il y a eu un échange, je vous ai donné les positions, je vous ai dit très clairement que la Municipalité, depuis 2007, a inscrit très clairement le désenclavement de Bellevaux dans ses projets. Elle l'a mis d'ailleurs dans ses plans d'investissements. Oui, on veut le faire ; oui, on veut faire comme les autres communes de notre région, c'est-à-dire commencer par l'étape 1. C'est M. Mivelaz qui m'a permis d'ajouter un argument, soit qu'on commençait par les bus à haut niveau de service. C'est l'étape 1 et c'est clairement inscrit. Cette volonté d'améliorer l'offre en transports publics dans le quartier de Bellevaux est clairement reconnue par l'exécutif. Bref, nous avons donné la réponse au postulant.

Maintenant, concernant la technologie proposée – oui, je fais du formalisme, parce que si je ne le fais pas, vous me le reprocherez ou vous le reprocherez à mon successeur –, on vous a clairement dit depuis maintenant bientôt neuf ans que notre priorité c'est d'enclaver et d'avoir une ligne de bus à haut niveau de service.

Après, il y a d'autres problèmes conséquents. J'aime bien les petits jeux de mots de M. Hubler, comme quoi tout ce que je propose, même sur un PowerPoint, est bien fait par des professionnels. D'ailleurs, l'Office fédéral des transports a accepté le m3, mais il était peut-être plus attentif que vous dans cette lecture. Ce qui est sûr, c'est qu'il a été clairement vu qu'on avait bien travaillé, qu'on avait bien préparé les choses et qu'il y avait certaines priorités. Alors, gardez ces priorités, gardez cet objectif ambitieux de désenclaver ce quartier, gardez cet objectif de passer par les bus à haut niveau de service.

Les problèmes structurels et infrastructurels relevés par M. Mivelaz sont très conséquents. Vous les avez vus sur ces fameux PowerPoint. Il y a le passage de la zone Cathédrale et le virage à droite – je prends le sens de la montée –, quand vous sortez de la Borde en direction de ce quartier, est très très complexe. Je souhaite beaucoup de plaisir à votre successeur.

Puisque M^{me} Jaggi est présente, j'ai quelques souvenirs qu'en son temps, il y avait M. Saugy, père de la Serpentine, qui est d'ailleurs copiée maintenant par l'EPFL – on s'en réjouit. C'est dommage qu'on n'ait pas pu la faire aboutir dans notre ville. J'ai étudié personnellement avec M. Saugy pour faire un tunnel dans la colline de la Borde, tout simplement pour aller sur le secteur de Bellevaux. Ne me faites donc pas de procès d'intention de ne pas vouloir désenclaver le secteur de Bellevaux, parce que cela fait vingt-cinq ans que j'y pense. Je soutiens la démarche de M. Beaud de désenclaver ce secteur, mais, la première étape, et la réponse qui doit vous être d'ailleurs donnée dans les six mois, c'est un bus à haut niveau de service, et, par la suite, un tram. C'est ce qui me fait donner les réponses que j'ai données. Je trouve qu'on a répondu à ce postulat. Vous redonnez un travail administratif supplémentaire à l'administration et, dans six mois, à quelques nuances près, parce qu'il y aura des nuances, à moins que je l'écrive vite, cela fera comme pour d'autres postulats dernièrement. Je peux faire un petit pari : je proposerai à la Municipalité la réponse à votre postulat dans les plus brefs délais, si vous l'acceptez aujourd'hui.

La discussion est close.

M. Gilles Meystre (PLR), rapporteur : – La commission a refusé la prise en considération de ce postulat par 4 voix contre 3 et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est pris en considération par 37 voix contre 27 et 10 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux » ;
- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois »

Rapport

Membres de la commission : MM. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Jean-Marie Chautems (Soc.), Gianfranco Gazzola (Soc.), Albert Graf (UDC), Johan Pain (La Gauche), Bertrand Picard (PLR), Blaise Michel Pitton (Soc.), Giampiero Trezzini (Les Verts).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport polycopié de M. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur

Présidence : M. Valéry BEAUD

Membres présents : MM. Eddy ANSERMET, Jean-Marie CHAUTEMS (remplace M. Roland PHILIPPOZ), Gianfranco GAZZOLA (remplace M. Denis CORBOZ), Albert GRAF (remplace M. Jean-Luc CHOLLET), Johan PAIN, Bertrand PICARD (remplace M. Jean-Pascal GENDRE), Blaise Michel PITTON et Giampiero TREZZINI

Membre excusé : M. Charles-Denis PERRIN

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Florence GERMOND, directrice des finances et du patrimoine vert, M. Etienne BALESTRA, chef de la division de gestion des sols et des végétaux au Service des parcs et domaines (SPADOM), et M. Roland SCHMIDT, responsable des domaines agricoles au SPADOM

Notes de séances : Mme Ruth COMBREMONT, secrétaire administrative au SPADOM, que nous remercions pour les notes de séance

Lieu : salle de conférences du Service financier, place Chauderon 9

Date : mardi 21 avril 2015

Début et fin de la séance : 15h00-15h50

Le président ouvre la séance et donne la parole à Mme la Municipale Florence GERMOND, qui présente les membres de l'administration.

Présentation du postulat

Le postulant explique que c'est après avoir pris connaissance des surfaces très importantes de terrains agricoles propriétés de la Ville de Lausanne (900 ha), exploitées soit par des familles de fermiers soit par des agriculteurs locataires, qu'il a souhaité réfléchir à la valorisation de ce potentiel. Il relève qu'avec les deux récents rapports-préavis n°s 2014/36 (restauration collective municipale) et 2014/37 (agriculture biologique à Rovéréaz), la Municipalité et le Conseil communal ont déjà amorcé un tournant. Le postulant souhaite désormais faire un pas de plus et lancer une réflexion sur la façon dont la Ville de Lausanne peut valoriser ses nombreuses terres, en améliorant leur rentabilité tout en créant une plus-value écologique et alimentaire (agriculture biologique), mais aussi sociale par la création d'emplois et l'engagement ponctuel de personnes au chômage, en difficulté, voire de demandeurs d'asile. Le postulat avance par ailleurs quelques idées, notamment la possibilité de créer des filières agricoles allant de la production de produits biologiques à la vente finale, y compris de produits transformés.

Discussion

Deux commissaires se montrent sceptiques face au présent postulat, qu'ils jugent inutile, estimant que la Ville fait déjà ce qu'elle peut, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des super-spécialistes, que les agriculteurs font du bon travail et qu'il n'y a pas de raison de remettre en cause ce travail.

Plusieurs autres commissaires trouvent au contraire que le postulat est intéressant, qu'il propose une vision à long terme pour assurer la pérennité des domaines agricoles appartenant à la Ville, dans un contexte où le monde agricole évolue. Pour eux, la réflexion proposée mérite d'être menée. Ils soutiennent le postulat à la fois pour l'esprit et le contenu. Ils trouvent également que la proposition d'impliquer des chômeurs, des jeunes en détresse ou des demandeurs d'asile est un message fort.

Concernant ce dernier point, les positions sont assez contrastées, plusieurs commissaires soutenant cette proposition, mais d'autres estimant que l'agriculture mérite mieux que de faire appel à des chômeurs ou des demandeurs d'asile.

Le postulant précise que l'agriculture est un métier difficile, qui se pratique 365 jours par an, et qu'il est en pleine évolution. Le paysan qui fait tout a tendance à disparaître, souvent remplacé par un patron agronome, qui planifie l'exploitation et prend les décisions, et qui est entouré de plusieurs employés de divers métiers complémentaires. Il estime qu'en tant qu'élus, nous devons prévoir l'avenir et prendre en compte ces évolutions, raison pour laquelle il souhaite lancer une réflexion sur la politique agricole de la Ville de Lausanne et insuffler ainsi une nouvelle dynamique. Le postulat donne quelques pistes, mais n'est pas exhaustif, et le postulant ne s'attend pas à des réponses positives sur l'ensemble des points évoqués.

Mme la Municipale est d'avis que ce postulat est très complet et qu'il ouvre le champ de la réflexion. Elle confirme que la Ville de Lausanne est un gros propriétaire foncier, estimant que nos prédécesseurs ont été visionnaires en acquérant ces terrains. Aujourd'hui, l'agriculture est devenu un enjeu stratégique, qui suscite un grand intérêt, tant pour l'agriculture urbaine que sur les terrains agricoles dont la Ville est propriétaire. Mme la Municipale relève également les enjeux écologiques liés à l'agriculture, notamment en termes d'émissions de CO₂. Si elle ne se prononce pas sur les aspects organisationnels évoqués dans le postulat, elle soutient par contre la finalité et annonce que la Ville souhaite mener une réflexion en ce sens. Elle souhaite une transition vers une agriculture biologique, comme à Rovéréaz. En fonction des baux en vigueur, ce sera parfois à moyen ou long terme, mais elle souhaite d'ores et déjà accompagner les fermiers dans cette transition.

Suite à ces discussions, les positions des uns et des autres n'évoluent guères, mais quelques questions se posent encore :

- est-ce le rôle de la Ville de Lausanne de commercialiser des produits agricoles ? Le postulant répond que cela se fait déjà pour les vins ou le miel, et que c'est pour lui un honneur de pouvoir consommer et faire découvrir des produits de la Ville ;
- y-a-t-il des exemples dans d'autres villes suisses ? Mme la Municipale répond qu'il semble que Zurich possède des expériences intéressantes et que des informations sur ce qui se fait ailleurs seront cas échéant données dans le rapport-préavis.

Pour terminer, un commissaire souligne l'actualité de ce postulat, puisque le thème de l'exposition universelle *Expo Milano 2015*, qui ouvrira le 1^{er} mai, est « Nourrir la Planète, Energie pour la Vie », et qu'elle contribuera au débat et à l'éducation en matière d'alimentation, de nourriture et de ressources au niveau planétaire.

Conclusions de la commission

Au terme de la discussion, c'est par 6 oui et 3 non que la commission vote en faveur de la prise en considération du postulat de M. Trezzini et consorts intitulé « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois », et recommande au Conseil communal son renvoi à la Municipalité.

Discussion

M. Jean-Marie Chautems (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de M. Valéry Beaud.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Etant donné le départ de M. Trezzini de ce Conseil communal, et en tant que cosignataire du postulat et également commissaire, c'est à moi que revient l'honneur de le défendre ce soir, devant vous. C'est la raison pour laquelle j'ai préféré céder ma place de rapporteur ; je remercie M. Chautems d'avoir accepté de le faire.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que la Commune de Lausanne et ses citoyens, en plus d'être le plus gros propriétaire viticole public de Suisse, possède quelque 900 hectares de terres agricoles, soit huit domaines et une centaine de parcelles éparpillées aux quatre coins du canton. Pour vous permettre de visualiser la surface que cela représente, sachez que c'est l'équivalent d'environ 1300 terrains de football. C'est une chance énorme que nous devons à nos prédécesseurs, qui ont acquis ces terrains. Mais c'est également une opportunité pour mener aujourd'hui une politique agricole exemplaire et ambitieuse.

Vous le savez, l'agriculture et l'alimentation sont depuis longtemps des thèmes phares des Verts, tant à l'échelon fédéral, cantonal que communal. Au niveau communal, nous avons déposé plusieurs postulats dans ces domaines ces dernières années. Nous tenons à saluer ici le tournant récemment amorcé par la Municipalité avec les rapport-préavis 2014/36 sur la restauration collective municipale, et avec le rapport-préavis 2014/37 sur l'agriculture biologique à Rovéréaz. Avec notre nouveau postulat, nous souhaitons désormais faire un pas de plus et amorcer une réflexion globale sur la façon dont la Ville de Lausanne peut valoriser ses nombreuses terres en améliorant leur rentabilité tout en créant une plus-value écologique et alimentaire, notamment par une transition vers une agriculture biologique.

Mais ce postulat présente également une plus-value sociale par la création d'emplois et l'engagement de personnes au chômage, en difficulté, voire de demandeurs d'asile. Le postulat avance par ailleurs quelques idées, notamment la possibilité de créer des filières agricoles, allant de la production de produits biologiques à la vente finale, y compris de produits transformés, idée dont il s'agira d'étudier la faisabilité.

Enfin, nous ne saurions terminer sans adresser un grand remerciement aux fermiers de la Ville de Lausanne, qui font un travail remarquable. Nous tenons à préciser à leur rencontre qu'il est impensable de passer de la situation actuelle à celle suggérée dans le présent

postulat du jour au lendemain. Cela devra se faire progressivement, en accompagnant les fermiers dans cette transition et au fil des opportunités qui se présentent, comme la Municipalité l'a fait avec le domaine de Rovéréaz lors du départ à la retraite de notre collègue, M. Chollet. Les Verts soutiendront donc le postulat de M. Trezzini et consorts, et vous invitent à suivre l'avis de la commission et à en faire de même.

M. Eddy Ansermet (PLR) : – Le groupe PLR, dans sa grande majorité, refusera la prise en considération de ce postulat, estimant que l'agriculture mérite mieux que de faire appel à des chômeurs ou des demandeurs d'asile.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Notre collègue Beaud a dit que la Ville de Lausanne était le plus grand propriétaire viticole de Suisse avec 35 hectares ; elle est globalement le plus grand propriétaire du canton et un des plus grands propriétaires de ce pays en matière forestière, avec plus de 1850 hectares, et en matière agricole, avec environ 900 hectares de terres agricoles, dont une petite moitié est louée à des fermiers, c'est-à-dire des domaines complets avec terres et bâtiments ; le 60 % environ est loué à une soixantaine d'agriculteurs dans la région d'Etagnières, principalement pour des raisons historiques : dans les années soixante, on prévoyait un aéroport. Mon propos n'est pas de pleurer sur le fait qu'il n'a pas été fait.

Cela pour dire que la Ville de Lausanne est un grand propriétaire et, globalement, un bon propriétaire. Certaines des idées développées dans ce postulat sont bonnes et méritent à tout le moins d'être discutées. En effet, on sait que l'agriculture ne nourrit plus son homme, et on peut dire que, les paysans pleurant depuis toute éternité, cette assertion n'émeut pas grand monde. Mais si l'agriculture veut avoir quelques chances de pouvoir nourrir son homme et sa famille, c'est avec de la valeur ajoutée de ses produits plutôt que de se cantonner à livrer son lait à la coopérative et son blé et ses pommes de terre au centre Landi du coin, c'est-à-dire en allant chercher elle-même cette valeur ajoutée par une vente directe, par des prestations qu'elle peut offrir. En ce sens, les Verts l'ont bien compris.

Ils ont bien compris également que le tournant était déjà amorcé avec la forêt et le vignoble. La forêt a toujours été exploitée directement par la Ville avec le concours d'entreprises forestières privées pour des gros abattages. Autrement, c'est du personnel bûcheron salarié qui s'occupe des soins forestiers et de l'entretien des chemins, de la culture forestière et des élagages, et c'est bien ainsi. La Ville avait un statut mixte, qui tenait un peu du métayage, avec ses vignobles, en ce sens que les vigneronns n'étaient pas uniquement vigneronns affectés aux vignobles de la Ville, mais avaient la possibilité, et beaucoup en ont fait usage, d'avoir un lopin plus ou moins important à côté. Ils émargeaient à la Caisse de pensions ; c'était donc plutôt un régime de métayage.

La Ville a fait le pas il y a deux ans de fonctionnariser. Il y avait une opportunité historique avec le départ à la retraite, dans un laps de temps relativement court, de quatre vigneronns sur cinq. Je ne me suis pas prononcé à l'époque, car il y avait une volonté municipale, à laquelle je souscris, de rajeunir l'image des vins, de trouver une clientèle plus jeune et de diminuer la proportion de vins vendus en vrac pour vendre davantage de flaconés, ce qui permet de meilleures marges financières.

En ce qui concerne l'agriculture, c'est autre chose. Jusqu'à ce jour, la Ville a toujours loué ses terres à des fermiers ou à des agriculteurs indépendants, se gardant bien d'intervenir dans leur gestion. Et voilà qu'emporté par un élan, qui peut être louable, rapporté par Valéry Beaud, notre collègue Trezzini se demande finalement pourquoi ne pas faire le pas accompli à Rovéréaz, où il n'y a pas eu de succession à ce domaine – cela se produit à peine une fois par siècle. Mes fils n'ont pas continué et j'ai dit assez souvent que mon type d'agriculture, qui était une agriculture à la Ramuz, héritée de mon père, était fini, qu'il fallait réinventer un nouveau type d'agriculture à Rovéréaz, ne serait-ce que par la proximité immédiate de la ville. Ce sont donc des conditions particulières. Là, on a franchi un pas à la hussarde en demandant que l'on gère activement ces terres agricoles pour produire une gamme la plus large possible, selon les préceptes de l'agriculture biologique.

L'expertise du quoi et du comment serait en mains d'agronomes employés par la Ville, le travail de la terre fourni par des tâcherons internes ou externes – en fonction des opportunités –, et, pour ceux qui douteraient de la réalité de ce souhait, il est dit dans le communiqué de presse de l'époque, qu'au besoin, il y aurait une internalisation des paysans, donc ce que proposent les Verts avec ce postulat, soit la reprise en mains par la Ville de ses terres agricoles.

Je ne parle pas de l'aspect social et de l'accueil ; tout cela peut se discuter. A Rovéréaz et au Chalet de la Ville, nous avons reçu des classes durant vingt-cinq ans. Nous étions indemnisés pour le faire, et je crois que tout le monde s'en est fort bien porté. Ce n'est donc pas là la question. La question c'est que les quatre plus gros domaines de la Ville, porte-drapeaux de la Ville agricole, qui sont exploités par des paysans d'élite, sont, ce qui est extrêmement rare dans l'agriculture d'aujourd'hui, producteurs de lait de centrale, c'est-à-dire du lait à 50 centimes le litre et non pas 85 centimes, comme le lait de Gruyères, qui représente le 45 % du lait suisse. Ils sont dans le 55 % de ce lait, qui a plus de 30 centimes de différence, et ils naviguent en dessous de la ligne de la rentabilité. Ce sont des gens qui ont une capacité de travail absolument extraordinaire : ils sont à 3500 heures de travail par année ; ne riez pas, c'est exactement cela. Ils en veulent, ils ont des enfants, ils ont tous une succession assurée, et je le dis en déclarant mes intérêts : atteint par une maladie incurable, qui s'appelle la limite d'âge, je ne suis plus fermier. Mais je dis qu'il ne faut pas casser ces fermiers, qui représentent un faisceau de compétences, de capacité de travail et d'adaptation également énormes ; n'en faites pas des salariés !

Il n'y a rien de répréhensible à être salarié. Mais, si vous parlez de rentabilité, je ne vois pas comment on peut le faire en faisant passer des gens à 3500 heures par année à 1700 ou à 1800 heures. Il faudrait 2,5 ETP pour les remplacer. Faites le calcul de ce que cela coûterait. Il ne faut pas casser des gens qui sont véritablement de très gros travailleurs, des gens qui font honneur à l'agriculture et à l'élevage de cette ville et de ce canton.

Vous me direz que c'est un postulat, que cela ne mange pas de foin, que la Municipalité peut répondre de la façon dont elle veut, que ce n'est pas une motion. Certes, oui, mais tout de même, un postulat donne une direction, énonce des idées, et ce n'est pas innocent. Il énonce très clairement un programme à suivre. Je peux le suivre pour le 80 %, mais je ne peux irréductiblement pas le suivre sur ce 20 % qui est le sort réservé aux fermiers, non pas tant parce que les fermiers sont des intouchables, mais parce que ce serait véritablement un massacre que de casser des gens qui font honneur à la profession, à la Ville et à l'élevage de ce pays. Vous ferez ce que vous en voudrez, mais on était dans un marais avant, on sera dans le désert maintenant. Je lance peut-être un appel dans le désert à refuser, au moins symboliquement, la transmission de ce postulat sur cette question des fermiers.

Le président : – *Vox clamantis in deserto, vox clamantis in Malapalud*, pourrait-on dire.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Quelques mots, même si ce n'est pas habituel de voir la Municipalité se prononcer sur la prise en considération d'un postulat. Il est toujours important de rappeler aux Lausannois et Lausannoises urbains que la Ville est un très grand propriétaire terrien, qu'elle possède des vignobles – elle est le plus grand propriétaire de vignobles de Suisse –, et qu'elle possède des terres agricoles – 900 hectares.

A première vue, les enjeux ne nous apparaissent pas tout de suite, mais si l'on pense au développement du projet Métamorphose, cela fait tilt et l'on comprend bien l'enjeu lié à la possession de terres agricoles pour le développement de la ville. Pour donner un exemple, c'est bien parce que la Ville est un grand propriétaire terrien ailleurs dans le canton que l'on a pu développer le projet de la Blécherette, Métamorphose, et sur le plateau nord.

Aujourd'hui, les enjeux de l'agriculture urbaine sont importants. C'est en tout cas une préoccupation importante de la population de savoir ce qu'elle mange et d'où vient la nourriture qui se trouve dans son assiette. Dans ce sens, mon collègue Oscar Tosato a

présenté le préavis sur l'agriculture collective de proximité, qui répond à cette demande. Nous développons par exemple des plantages lausannois, qui ont reçu un prix : ils ont été récompensés par Patrimoine Suisse. Des jardins familiaux existent depuis longtemps aussi. Nous développons des carrés potagers dans les écoles pour amener cet enjeu aussi auprès des enfants. Et nous avons travaillé dans ce sens pour la succession du domaine de Rovéréaz. Nous avons d'ailleurs travaillé en pleine harmonie avec le fermier de Rovéréaz, M. Chollet, pour en faire le projet que vous connaissez, qui a été rendu public et qui concilie toute une série d'éléments proposés dans ce postulat. Donc, vraisemblablement, ce postulat est réaliste et répond à une attente de personnes qui souhaitent se lancer dans cette aventure.

C'est dans ce sens que ce postulat est intéressant, soit de proposer de l'agriculture biologique de proximité, qui permet de travailler en circuit court, de faire une vitrine de l'agriculture – M. Chollet l'a bien dit –, intégrant un maximum de vente directe, ainsi qu'un volet pédagogique. Cela nous tient à cœur d'intégrer aussi un volet social, mais cela ne veut pas dire que l'agriculture, comme le dit M. Ansermet, ne sera gérée qu'avec des personnes en réinsertion ; non, c'est une facette parmi tant d'autres.

Ce projet de postulat, en tout cas comme je le comprends, ouvre toutes ces pistes. Il permet d'aller dans le sens des attentes de l'agriculture de demain en Suisse et de réfléchir à la stratégie que nous souhaitons mettre en place pour le développement de nos domaines. Je ne crois pas que l'objet de ce postulat est la question d'être salarié ou non, ni de « casser » quiconque. La Municipalité fait ce travail avec les gens qui sont là, en toute intelligence, en toute harmonie. Et c'est bien dans ce sens, dans le sens du soutien au développement de la politique agricole rattachée à nos domaines lausannois que nous souhaiterions répondre à ce postulat, si vous le prenez en considération.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Ce soir, on parle beaucoup d'agriculture et de projets sociaux. Pour ma part, je peux aller dans ce sens. On parle aussi beaucoup du projet Rovéréaz ; j'ai lu ce qu'il y avait dans la presse. Concernant les personnes qui vont exploiter ce domaine à l'avenir, selon la volonté de la Municipalité, je me demande s'il y a au moins une personne qui a déjà tenu une fourche de sa vie. Je pense que ce n'est pas le cas. Alors, on peut parler de social, mais il faudrait parler aussi d'agriculture véritablement, parce que l'avenir de l'agriculture n'est pas simplement l'agriculture sociale.

La discussion est close.

M. Jean-Marie Chautems (Soc.), rapporteur remplaçant : – La prise en considération du postulat a été votée par 6 oui et 3 non.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est pris en considération par 32 voix contre 26 et 11 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pollution de l'air : quelles mesures pour la santé des Lausannoises et Lausannois ? »

Développement polycopié

Les micropolluants constituent une menace pour la santé humaine. La situation en Suisse s'est certes améliorée ces 30 dernières années, mais il n'en demeure pas moins que chaque année, des milliers de personnes sont victimes de la pollution atmosphérique. On estime ainsi à près de 3000 le nombre annuel de morts prématurées à cause de la mauvaise qualité de l'air.¹

L'Arc lémanique est sujet à des pics réguliers. Les Verts lausannois ont proposé différentes mesures allant dans le sens d'une réduction de la pollution due au trafic routier, à l'image des vignettes pour limiter certains véhicules très polluants en ville ou du péage urbain. Ces projets n'ont pas été considérés comme mûrs par les autorités. Malgré cela, les Verts restent vigilants. La population doit être tenue informée de l'état des lieux et des mesures doivent le cas échéant être prises par les autorités lors des pics de pollution.

En hiver, la principale menace est celle liée aux particules fines. Il faut savoir que même en-deçà des limites légales, celles-ci provoquent des troubles de la santé chez les enfants, les nouveau-nés, les personnes âgées. C'est sur le système cardio-vasculaire que les effets sont les plus importants. À la sortie d'un hiver marqué par de nouveaux pics de pollution, c'est le moment opportun de faire un bilan de la situation lausannoise.

Je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle qualité de l'air a été constatée à Lausanne pendant les pics de pollution hivernaux ?
- Comment la population lausannoise en a-t-elle été informée ?
- Des mesures ont-elles été prises pour améliorer la qualité de l'air ?
- Quelles ont été les mesures prises pour protéger la population lausannoise de la pollution de l'air ?
- Ces mesures sont-elles suffisantes ? Si non, quelles sont les autres mesures encore envisagées pour les pics de pollution à venir ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Les micropolluants constituent une menace pour la santé humaine. La situation en Suisse s'est certes améliorée ces 30 dernières années, mais il n'en demeure pas moins que chaque année, des milliers de personnes sont victimes de la pollution atmosphérique. On estime ainsi à près de 3'000 le nombre annuel de morts prématurées à cause de la mauvaise qualité de l'air (OFEV, Pollution de l'air et santé, 2015).

L'Arc lémanique est sujet à des pics réguliers. Les Verts lausannois ont proposé différentes mesures allant dans le sens d'une réduction de la pollution due au trafic routier, à l'image des vignettes pour limiter certains véhicules très polluants en ville ou du péage urbain. Ces projets n'ont pas été considérés comme mûrs par les autorités. Malgré cela, les Verts restent vigilants. La population doit être tenue informée de l'état des lieux et des mesures doivent le cas échéant être prises par les autorités lors des pics de pollution.

En hiver, la principale menace est celle liée aux particules fines. Il faut savoir que même en-deçà des limites légales, celles-ci provoquent des troubles de la santé chez les enfants, les nouveau-nés, les personnes âgées. C'est sur le système cardio-vasculaire que les effets

¹ OFEV, Pollution de l'air et santé, 2015.

sont les plus importants. A la sortie d'un hiver marqué par de nouveaux pics de pollution, c'est le moment opportun de faire un bilan de la situation lausannoise.

Préambule

Les effets d'une pollution aiguë peuvent être ressentis dans les heures, voire les jours qui suivent les pics des concentrations élevées. D'autres effets, par contre, peuvent survenir à long terme suite à des expositions chroniques et engendrant ainsi des pathologies chroniques et/ou ont un impact sur l'espérance de vie. Différentes études ont montré que l'exposition chronique à la pollution atmosphérique a des effets plus importants sur la santé qu'une exposition aiguë. C'est pourquoi la politique suisse en matière de qualité de l'air vise une réduction préventive et à long terme de la pollution et pas uniquement en cas de pics.

En conséquence, l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) prévoit la réduction préventive des émissions dues notamment aux industries, aux installations de chauffages ou aux machines de chantiers. Malgré ces limitations préventives des émissions, les valeurs limites pour les oxydes d'azote et les particules fines sont localement dépassées sur le périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges. Toutefois, la Municipalité rappelle que depuis 2005, le Plan des mesures OPair est en vigueur sur le périmètre de l'agglomération, qui préconise cinquante mesures d'assainissement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des poids lourds, de l'énergie, de l'industrie, de l'artisanat et des ménages. Dans tous les projets de développement sur son territoire, la Ville de Lausanne s'assure que ces mesures soient bien prises en compte.

Bien que la qualité de l'air s'améliore depuis 2005, des dépassements des valeurs limites sont encore observés ; c'est pourquoi le Plan des mesures OPair 2005 est en cours d'actualisation afin de s'adapter au contexte de l'agglomération. Ces mesures visent une amélioration à long terme de la qualité de l'air et pas directement les pics de pollution aiguë, mais elles contribuent naturellement à réduire leur nombre et leur intensité. Au travers du programme d'action, notamment en matière de transport public, de mobilité douce, de stationnement et d'énergie, le Plan directeur communal (PDCom) intègre les mesures d'assainissement et les objectifs du Plan des mesures OPair 2005.

Pour le surplus et en cas de conditions météorologiques défavorables à la pollution atmosphérique (longue période anticyclonique entraînant des inversions persistantes), aucune mesure de réduction des émissions n'est apte à faire diminuer les concentrations de particules fines. Les mesures d'incitation et d'intervention permettent de sensibiliser la population et de limiter l'augmentation de la pollution.

Ainsi, la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a élaboré, en 2006, un concept de mesures temporaires en cas de situations de pollution extraordinaires aux particules fines. Le concept comporte trois niveaux d'action en fonction des concentrations de polluants et des exigences en matière de poussières fines qui sont fixées par les valeurs limites à respecter selon l'OPair, soit d'une part une moyenne annuelle : $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et d'autre part la moyenne sur 24 heures qui ne doit pas être dépassée plus d'une fois par année : $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (Vli).

- Seuil d'information : $75 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ($1.5 \times \text{Vli}$), envoi d'un communiqué de presse incluant des informations sur les concentrations mesurées sur le territoire régional, des recommandations sanitaires et un catalogue d'incitations comportementales. A ce titre, le Canton de Vaud incite sa population à utiliser les transports publics en lui offrant un bon d'une valeur de CHF 20.- à l'achat d'un abonnement demi-tarif.
- Seuil d'intervention I : $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ($2 \times \text{Vli}$), mise en œuvre d'actions à court terme sur tout le territoire de la Romandie, selon décision régionale :
 - limitation de la vitesse à 80 km/h sur les autoroutes ;
 - interdiction de dépassement pour les camions ;

- interdiction des feux à l'extérieur.
- Seuil d'intervention II : 150 µg/m³ (3xVli), mise en œuvre d'actions supplémentaires à celles à court terme qui sont maintenues, selon décision régionale :
 - interdiction des machines de chantier sans filtre à particules de plus de 37 kW ;
 - interdiction de circuler pour les machines et les véhicules diesel sans filtre à particules dans l'agriculture, la sylviculture et la viticulture.

Ainsi, le dispositif du Canton de Vaud - qui s'applique à la Ville de Lausanne - permet d'avoir une réponse graduée et proportionnée en informant, puis en incitant et finalement en intervenant si la situation se dégrade. Ponctuellement et de façon anticipée, dans la mesure du possible, selon le suivi régulier de la situation de la pollution de l'air par nos collaborateurs, la Ville de Lausanne met également en œuvre une campagne de nettoyage par arrosage de ses axes routiers principaux afin d'éviter que les poussières sur la voirie ne se remettent en suspension au passage des véhicules.

Ces huit dernières années, les centres urbains suisses et notamment Lausanne enregistrent en moyenne entre 11 et 18 journées par hiver durant lesquelles la valeur limite de 50 µg/m³ (Vli) est dépassée. En ce qui concerne les conditions météorologiques de l'hiver 2014-2015, elles ont été plutôt favorables vis-à-vis de l'évolution des conditions sur la pollution atmosphérique puisque aucune longue période d'inversion n'a été observée. Les pics de pollution ayant été de faible intensité et de durée limitée, aucune mesure d'incitation ou d'intervention n'a été prise durant l'hiver passé.

Vous trouverez les renseignements sur la pollution de l'air sur le site internet de la Ville, thème environnement et sur celui du Canton, thème environnement/air. Ce dernier contient notamment des informations sur la situation actuelle de la pollution de l'air et en particulier sur les poussières fines. Sur le site de la Confédération figurent des résultats sur la station de mesure située à la rue César-Roux à Lausanne, qui fait partie du réseau national d'observation des polluants atmosphériques NABEL. Les concentrations de polluants atmosphériques sont accessibles à la population en tout temps sur ces deux plates-formes. Au surplus, les cantons ont développé une application sur Smartphone, « airCheck », qui vous communique à tout moment et partout la qualité de l'air en Suisse. Dès le 15 mars 2015, cette information a été publiée sur le site web de l'Etat de Vaud, accompagnée de recommandations sanitaires à l'attention des populations les plus sensibles.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle qualité de l'air a été constatée à Lausanne pendant les pics de pollution hivernaux ?

Au cours de l'hiver 2014-2015, la limite Vli de 50 µg/m³ a été dépassée six journées à Lausanne (les 12 et 13 février, puis les 15, 16, 20 et 21 mars 2015), avec un maximum à 57 µg/m³ les 20 et 21 mars. Le nombre de dépassement enregistré ailleurs dans le canton était de trois journées à Morges et à Nyon et de quatre journées à Yverdon et Aigle.

Question 2 : Comment la population lausannoise en a-t-elle été informée ?

En référence au constat relatif aux conditions météorologiques favorables à la dispersion des polluants et compte tenu de l'absence de pics de poussières fines, il n'a pas été nécessaire d'informer la population selon le concept décrit ci-dessus.

Question 3 : Des mesures ont-elles été prises pour améliorer la qualité de l'air ?

En région lausannoise, il importe de relever que, même si des secteurs restent encore en dépassement moyen des valeurs limites annuelles, la pollution de l'air tend vers une certaine diminution en milieu urbain. Ceci est dû à différents facteurs, comme le

renouvellement du parc automobile, le contrôle des chauffages et des industries, le développement du chauffage à distance (CAD), la mise en œuvre d'un réseau de transports publics efficace (LEB, m1, m2, réseau tl, stratégie de régulation du trafic) et la mise en place de zones avec modération du trafic sur l'ensemble du territoire. A titre d'exemple, entre 2005 et 2010, le trafic au centre-ville de Lausanne a diminué de 13%.

Question 4 : *Quelles ont été les mesures prises pour protéger la population lausannoise de la pollution de l'air ?*

En complément aux dispositions explicitées ci-dessus et en référence à la réactualisation du Plan des mesures OPair, le suivi de la qualité de l'air, au quotidien, est assuré par les collaborateurs de l'Office de coordination des risques environnementaux (OCRE) qui travaille en étroite collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE).

Question 5 : *Ces mesures sont-elles suffisantes ? Si non, quelles sont les autres mesures encore envisagées pour les pics de pollution à venir ?*

En référence à l'état des connaissances scientifiques, des techniques de mesure et se fondant sur la situation actuelle, il convient d'intervenir sur la détermination des contraintes pour améliorer l'état de santé de la population. Outre de conserver les valeurs limites à long et court terme pour les poussières PM10, il convient d'introduire une nouvelle valeur limite d'immissions pour les poussières plus fines (PM2.5) en reprenant les recommandations de l'OMS, soit 10 µg/m³ en moyenne annuelle.

Discussion

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – D'abord, je remercie la Municipalité de sa réponse, que je trouve excellente. Les Verts ont très souvent des discussions autour de la pollution de l'air. Ce n'est pas théorique, c'est vraiment un souci de santé publique. Même si l'on a de bonnes données sur certaines particules, il y a vraiment la question des particules fines. C'est un problème de santé publique aigu, notamment pour les personnes affaiblies, soit les enfants ou les personnes un peu plus âgées. C'est donc une question qui nous préoccupe et qui ne doit pas être traitée à la légère.

On a trouvé que la réponse de la Municipalité traitait ce sujet correctement. M. Français nous donnera peut-être un complément. Je cite le préambule : « Bien que la qualité de l'air s'améliore depuis 2005, des dépassements des valeurs limites sont encore observés ; c'est pourquoi le Plan des mesures OPair 2005 est en cours d'actualisation, afin de s'adapter au contexte de l'agglomération. » On a un peu l'impression que ce sont les normes qui s'adapteront à la pollution pour essayer d'être un peu moins éloignées. Ce n'était évidemment pas le sens ; j'imagine que c'est une question de rédaction. L'intention dans la réponse est claire. On voit que c'est aussi suivi par les municipalités et qu'il y a une coordination et une démarche auprès du Canton.

Un point a suscité une interrogation des Verts, soit la question du seuil d'intervention 2 : l'interdiction des machines de chantier sans filtre à particules de plus de 37 kW – c'est la norme fédérale pour les machines. En l'occurrence, on se demandait pourquoi ce n'était pas possible, dans les appels d'offres, d'aller un peu plus loin et interdire certaines machines. Il y a peut-être d'autres questions à prendre en compte. M. Français pourra éventuellement développer ce point.

Sinon, c'est effectivement un bon mécanisme – je terminerai par cela. On nous cite tous les renseignements que peut avoir la population sur le site de la Ville, mais aussi sur celui du Canton, sous la rubrique « Environnement-Air ». C'est bien de pouvoir rappeler à la population que les autorités sont très concernées par cette question.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Une question est posée à la première page : « C'est pourquoi le Plan de mesures OPair 2005 est en cours d'actualisation, afin de s'adapter au contexte de l'agglomération. » La phrase est juste : c'est le Plan des mesures.

On adapte le Plan des mesures, puisque les mesures adoptées préalablement ne sont pas suffisantes, et on doit les renforcer pour garantir une amélioration de notre environnement.

En ce qui concerne les machines de chantier, c'est un débat qui a été relativement important quand nous avons fait les grands chantiers, entre 2002 et 2008 ; je fais référence au projet TRIDEL et au projet du m2, sur lesquels on a été très attentifs à ce que, dans les contrats à l'égard de tiers, nous puissions garantir l'application de la loi fédérale. En son temps, c'était relativement difficile, parce que c'étaient des mesures complémentaires qui avaient été faites sur des moteurs thermiques, tandis qu'aujourd'hui, la conception est tout autre. C'est un peu comme quand on a mis les premiers filtres à particules dans les voitures diesel ou dans les voitures à essence : on a fait un ajout à un moteur de conception ancienne, tandis que, maintenant, tout est rentré dans l'ordre.

Ce qui nous préoccupe, c'est quand il y a des chantiers privés sur notre territoire, où, parfois, on voit des machines qui viennent de certains pays relativement éloignés du nôtre – je ne veux pas dire de pays d'outre-mer, car ils sont encore sur le continent européen –, qui ne sont pas adaptées – je regarde mon voisin, M. Henchoz ; il voit à quoi je fais allusion. C'est dans le cadre du contrôle *in situ* qu'on peut agir sur ces machines, qui ne sont, de loin pas, adaptées. Une grande partie des machines qui ont plus de 37 kW de puissance sont bien équipées. Néanmoins, madame l'interpellatrice a raison, il faut rester attentif, puisque ce n'est pas le tout de faire des mesures. Vous l'avez vu avec une marque automobile allemande pour laquelle on a des résultats théoriques, mais dont le résultat peut être contesté. Et, pour cela, il faut intervenir de temps en temps.

Je rappelle aussi que nous n'avons pas les moyens techniques pour ce type d'analyse. Nous devons donc vraiment exercer une surveillance contractuelle à l'égard de tiers, et avoir un peu confiance. Puis, s'il y a vraiment un doute, il faut alors faire intervenir des professionnels de la branche pour nous donner la certitude qu'on a obtenu les objectifs de la Confédération. C'est la méthode utilisée à travers la Suisse, et à Lausanne en particulier. Quand les grands chantiers reprendront, d'ici une année ou deux, il est clair qu'il faudra être très attentif au parc de véhicules qui sera sur notre territoire, puisqu'il peut y avoir des conséquences néfastes, telles que décrites dans l'interpellation.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pollution de l'air : quelles mesures pour la santé des Lausannoises et Lausannois ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Aide sociale ou assurance chômage – abus et récupération des prestations perçues indûment ! »

Développement polycopié

Développement

Au cours de ces dernières années, la Municipalité a pris des mesures afin d'éviter des abus dans la perception de l'aide sociale, des indemnités de l'assurance chômage ou de toutes autres prestations publiques. A plusieurs reprises la Municipalité a évoqué devant le Conseil communal son engagement important dans la lutte contre la perception indue de prestations offertes par les institutions sociales lausannoises ou par l'assurance chômage.

Les résultats obtenus dans la chasse aux abus sont souvent évoqués pour dresser le bilan de l'action politique de la Municipalité dans ce domaine. Intensifier la recherche des abus est une tâche de nos autorités. Mais que se passe-t-il une fois que l'autorité apporte la preuve qu'une personne a touché des prestations d'aide sociale suite à une erreur qui ne peut lui être imputable ou en induisant sciemment l'autorité en erreur par la tricherie ?

S'il est évident que le travail de lutte contre les abus apporte un résultat sur les prestations indues en stoppant immédiatement leur perception, il en va tout autrement concernant le remboursement de prestations illicites déjà perçues.

Questions à la Municipalité

1. Combien d'abus ou de prestations versées à tort, le service de l'aide social a-t-il identifié ces cinq dernières années et pour quel montant global ?
2. Quel est le taux de remboursement actuel des prestations perçues abusivement dont il est fait mention à la question précédente ?
3. Quels critères la Municipalité applique-t-elle pour permettre aux personnes concernées par un abus ou suite à une erreur dans le traitement d'un dossier pour la restitution rapide des montants perçus abusivement ?
4. Lorsque la personne n'est pas en mesure de rembourser les prestations perçues indûment, comment procède la Ville pour récupérer ces prestations ? Perçoit-elle des intérêts, propose-t-elle des paiements échelonnés visant au remboursement des montants perçus abusivement ?
5. Comment est traité le suivi des dossiers de personnes qui doivent rembourser des prestations publiques, mais qui ont quitté la ville, le canton ou qui sont parties à l'étranger ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel du texte de l'interpellation

Au cours de ces dernières années, la Municipalité a pris des mesures afin d'éviter des abus dans la perception de l'aide sociale, des indemnités de l'assurance chômage ou de toutes autres prestations publiques. A plusieurs reprises la Municipalité a évoqué devant le Conseil communal son engagement important dans la lutte contre la perception indue de prestations offertes par les institutions sociales lausannoises ou par l'assurance chômage.

Les résultats obtenus dans la chasse aux abus sont souvent évoqués pour dresser le bilan de l'action politique de la Municipalité dans ce domaine. Intensifier la recherche des abus est une tâche de nos autorités. Mais que se passe-t-il une fois que l'autorité apporte la preuve qu'une personne a touché des prestations d'aide sociale suite à une erreur qui ne peut lui être imputable ou en induisant sciemment l'autorité en erreur par la tricherie ?

S'il est évident que le travail de lutte contre les abus apporte un résultat sur les prestations indues en stoppant immédiatement leur perception, il en va tout autrement concernant le remboursement de prestations illicites déjà perçues.

Préambule

La Municipalité rappelle tout d'abord qu'elle n'est pas une autorité compétente pour l'adoption de règles régissant les régimes sociaux cantonaux ou fédéraux.

L'assurance chômage est un régime social fédéral. L'indemnité de chômage est versée par les caisses de chômage, qui peuvent être des caisses cantonales publiques ou des caisses privées. La Municipalité n'a donc pas pu « prendre de mesures afin d'éviter des abus dans la perception des indemnités de chômage », ainsi que l'affirme l'interpellateur, et elle ne dispose d'aucune information concernant la restitution des prestations perçues indûment auprès des diverses caisses de chômage. Les règles en la matière sont du ressort du

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). La Municipalité est interpellée, ici, sur un fait qui n'est pas de son administration, mais de l'administration fédérale.

L'aide sociale est un régime social cantonal. Les règles en vigueur, s'agissant de la restitution des prestations perçues indûment, sont fixées par les organes compétents de l'Etat. Le Service social communal, en sa qualité de Centre social régional (CSR), est tenu de les appliquer.

Cela étant rappelé, la Municipalité peut donner quelques indications concernant lesdites règles appliquées par le Service social. Une perception indue de l'aide sociale peut être fautive ou non. Elle est remboursable dans les deux cas. Lorsqu'elle est fautive, elle donne lieu à des suites pénales. S'il s'agit d'une simple contravention à la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), elle est dénoncée au préfet. Si elle a été rendue possible par une escroquerie ou un faux dans les titres, elle donne lieu à une plainte pénale. On relèvera que l'aide sociale est le seul régime social à donner une suite pénale à toute perception indue fautive.

Toute perception indue donne par ailleurs lieu à une décision de restitution et tout est mis en œuvre pour que cette restitution soit effective. Si l'indu est fautif et que la personne est toujours aidée, elle est également frappée d'une sanction administrative, soit une réduction de l'aide pour une durée allant jusqu'à 12 mois. La plupart des cas de découverte d'une perception indue du revenu d'insertion (RI) intervient plusieurs mois ou plusieurs années après ladite perception.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Combien d'abus ou de prestations versées à tort, le service de l'aide social a-t-il identifié ces cinq dernières années et pour quel montant global ?

De 2010 à 2014, le Service social a rendu 3'106 décisions de restitution selon détail annuel ci-dessous :

Année	Montants (en CHF)	Nombre de décisions de restitution	% des aides versées la même année
2010	2'419'291.00	494	2.6
2011	3'740'415.20	688	3.7
2012	3'473'361.00	704	3.1
2013	3'904'345.85	662	3.5
2014	2'932'691.80	588	2.7

Une partie des décisions de restitution prononcées entre 2010 et 2014 concerne des perceptions indues antérieures à 2010, mais découvertes en 2010 ou dans les années suivantes.

La plupart des perceptions indues correspondent à des éléments de revenus non déclarés, perçus sur un compte bancaire non déclaré. Pour la période considérée, le Service social a gagné pratiquement tous ses procès pour escroquerie, la justice confirmant ainsi que le Service n'avait pas pu, dans ces cas, détecter la fraude au moyen des vérifications qu'il lui était possible d'effectuer et que l'on pouvait raisonnablement attendre de lui. On rappellera que ces vérifications se heurtent au secret bancaire et au secret fiscal.

Question 2 : Quel est le taux de remboursement actuel des prestations perçues abusivement dont il est fait mention à la question précédente ?

De 2010 à 2014, le CSR de Lausanne a comptabilisé des remboursements de prestations selon détail ci-dessous :

Année	Remboursements (en CHF)
2010	637'770.35
2011	669'798.40
2012	906'395.55
2013	1'043'307.55
2014	1'058'762.50

Ces restitutions concernent pour partie des décisions de restitution rendues avant 2010, alors que le remboursement des perceptions indues des années 2010 à 2014 s'étendra encore sur de nombreuses années.

Il n'est donc guère possible de calculer le taux de remboursement des perceptions indues, la plus grande partie des restitutions relatives à la période considérée étant en principe encore à venir. Par exemple, les personnes concernées qui reviendront à l'aide sociale dans un an se verront prélever 15 % de leur forfait d'entretien à titre de remboursement. D'autres percevant un salaire devront rembourser CHF 100.- par mois.

Il convient encore de signaler qu'un bénéficiaire du RI ayant perçu indûment des prestations successivement au CSR de la Riviera puis au CSR de Lausanne de 2009 à 2011 recevra de ce dernier en 2011 une décision de restitution pour le total des aides cantonales RI indûment perçues, sans distinction de la part versée par chacun des CSR. Si par la suite, ce même bénéficiaire déménage à Prilly, c'est le CSR de Prilly-Echallens qui reprendra la gestion de ce dossier et comptabilisera les remboursements obtenus. De même, la décision de restitution rendue en 2011 ne sera plus rattachée statistiquement au CSR de Lausanne mais au CSR de Prilly. Une perception induue donne lieu à une créance cantonale.

Toutefois, s'il n'est pas possible de calculer un taux de remboursement, on peut d'une part estimer celui-ci à environ 30 %, et d'autre part, dégager que les auteurs de perceptions indues sont des personnes de condition modeste, voire très modeste. Finalement, le Service social n'est pas tenu informé dans les rares cas où un bénéficiaire revient à meilleure fortune ou reçoit un héritage. Là encore, le secret bancaire et le secret fiscal l'empêchent d'accéder aux informations pertinentes.

Question 3 : Quels critères la Municipalité applique-t-elle pour permettre aux personnes concernées par un abus ou suite à une erreur dans le traitement d'un dossier pour la restitution rapide des montants perçus abusivement ?

Le Service social applique la directive du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) quant à la procédure à suivre en cas de perception induue d'une prestation financière du RI.

Pour le remboursement des prestations, une distinction est faite lorsque la bonne foi du bénéficiaire est admise. Dans ce cas, selon l'article 41a) de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), le bénéficiaire ne sera tenu à restitution que dans la mesure où il ne sera pas mis de ce fait dans une situation difficile. Les directives cantonales précisent que, sauf accord explicite de l'intéressé pour initier un remboursement, l'autorité d'application prendra contact avec lui un an après la fin du RI pour se renseigner sur sa situation financière.

Dans le cas où la bonne foi n'est pas admise, le remboursement est exigé sans délai par voie de décision de restitution. Dans le cas où l'intéressé est toujours au bénéfice des prestations du RI, des retenues à hauteur de 15 % du forfait concernant les adultes seront opérées jusqu'au remboursement intégral de la dette. Soulignons aussi que les retenues sur le forfait RI pour remboursement d'indu ne sont pas cumulables avec une éventuelle sanction prononcée par le CSR ou l'Office régional de placement (ORP), ceci afin de préserver le minimum vital de l'intéressé. Dans un tel cas, la sanction, pouvant aller jusqu'à 25 % du forfait concernant les adultes, est prioritaire au remboursement.

Lorsque l'intéressé quitte le RI avant d'avoir remboursé intégralement sa dette envers l'Etat, l'autorité d'application contacte l'intéressé, afin de tenter de trouver un arrangement pour le remboursement de la dette en fonction de ses possibilités financières. En cas d'échec ou de proposition jugée insuffisante, une exécution forcée de la décision de restitution sera effectuée après sommation. Pour le CSR de Lausanne, la mise aux poursuites sera confiée au Service du contentieux de la Ville. Ce dernier refacture au Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) les frais liés à la mise aux poursuites. Les remboursements obtenus par le Service du contentieux de la Ville sont signalés au CSR de Lausanne qui les comptabilise dans les dossiers individuels de l'application informatique « Progres » en remboursement de la dette cantonale.

Relevons encore que le Service social a récemment obtenu du Département de la santé et de l'action sociale une amélioration du système d'information permettant de garantir, s'agissant des personnes qui ne bénéficient plus du RI, qu'aucun cas d'indu ne soit oublié.

Question 4 : Lorsque la personne n'est pas en mesure de rembourser les prestations perçues indûment, comment procède la Ville pour récupérer ces prestations ? Perçoit-elle des intérêts, propose-t-elle des paiements échelonnés visant au remboursement des montants perçus abusivement ?

Comme expliqué ci-dessus, lorsque l'ex-bénéficiaire n'est plus au bénéfice du RI et justifie ne pas être en mesure de rembourser sa dette, un arrangement par paiements échelonnés est négocié. Le cas échéant, il est procédé à une exécution forcée pour remboursement ou obtention d'un acte de défaut de biens.

Des exceptions sont possibles lorsqu'un ex-bénéficiaire du RI refuse tout arrangement de remboursement et qu'une mise aux poursuites ne pourrait manifestement pas avoir d'issue positive, à l'exemple d'un administré ayant quitté le régime du RI pour bénéficier des prestations complémentaires AVS/AI insaisissables. Il n'est pas prévu d'intérêts de retard dans le cadre du revenu d'insertion.

Question 5 : Comment est traité le suivi des dossiers de personnes qui doivent rembourser des prestations publiques, mais qui ont quitté la ville, le canton ou qui sont parties à l'étranger ?

En cas de déménagement de la Ville de Lausanne dans une autre ville du canton ou dans un autre canton, le CSR de Lausanne tentera de poursuivre le remboursement, cas échéant sollicitera un arrangement. En cas d'insuccès, le dossier sera transmis au SPAS qui reprendra la gestion du remboursement.

En cas de départ à l'étranger, le cas est directement transmis au SPAS pour suites utiles.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Mon interpellation traite de la récupération des prestations perçues indûment, que ce soit dans le cadre du chômage ou d'autres prestations, notamment de santé publique.

Dans cette interpellation, je relevais que, ces dernières années, la Municipalité avait pris des mesures relativement fortes pour contrôler la manière dont étaient dispensées différentes prestations sociales et pour intervenir lorsque ces prestations étaient perçues indûment. Pour moi, il s'agit d'une tâche de l'autorité et il est logique que la Municipalité prenne en charge ce genre de situation.

D'ailleurs, on le voit, ce n'est pas simple. Sur Lausanne, comme dans beaucoup de villes en Suisse, il y a des personnes qui touchent des prestations de manière indue. Bien sûr, il y en a qui le font sciemment, et d'autres qui le font par inadvertance ou qui n'étaient pas au courant qu'ils n'avaient pas droit à cette prestation ; il faut aussi tenir compte de cela dans le raisonnement.

Permettez-moi de revenir sur l'élément qui était important pour moi. Ce n'est pas simplement le fait que l'on fasse la chasse aux personnes qui trichent avec des prestations sociales, mais c'est la manière dont est récupéré cet argent. Pourquoi j'ai posé cette question ? C'est relativement simple : j'en ai parlé une fois, dans la rue, avec une personne qui travaillait à la récupération de telles prestations, et je me félicitais du travail fait par la Municipalité de Lausanne ; cette personne m'a rendu attentif au fait que, oui, trouver la personne qui a triché, c'est une chose, mais récupérer de l'argent en est une autre. C'est vrai, on doit aussi avoir cette réflexion.

Une chose me paraît importante : ces personnes sont mobiles. Lorsqu'elles changent de commune, comment suit-on le fait qu'on doit récupérer cet argent ? Qui le fait ? Cette personne peut changer de canton, elle peut même partir de Suisse. A-t-on la possibilité d'avoir un bon suivi de ces cas ?

La réponse de la Municipalité est cohérente, simplement, je vois quand même un problème fondamental. Naïvement, quand on nous dit qu'on a trouvé des tricheurs, on nous annonce les sommes découvertes, mais, pour certaines personnes, il faudra entre deux et trois cents ans pour récupérer ces sommes, parce cela se fait avec des montants mensuels, de 30, 40 ou 100 francs au maximum.

Il peut arriver que la personne revienne à meilleure fortune, par exemple, et puisse, de temps en temps, payer ; mais ce n'est largement pas le cas. Donc, pour ma part, je pense qu'il faut poursuivre ce genre de démarche, parce que cela permet d'éviter de verser des prestations à l'avenir, mais on peut oublier le fait que l'on récupérerait des sommes importantes, à moins que ces personnes reviennent à bonne fortune. Je suis satisfait de la réponse de la Municipalité. Oui, cela arrive.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Aide sociale ou assurance chômage : abus et récupération des prestations perçues indûment ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « L'Orangerie peut-elle être aussi accessible aux Lausannois-e-s ? »

Développement polycopié

Le sculpteur Yves Dana loue depuis 1987 l'Orangerie de Mon-Repos. C'est un endroit magnifique inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Il est réservé au seul usage de l'artiste. Seul un week-end par an, lors des journées Aperti, les gens peuvent visiter certains ateliers lausannois. Dans le cas de l'Orangerie s'ouvre une nouvelle fenêtre d'opportunité, le bail devant être renouvelé en 2015 entre la Ville et Monsieur Dana.

Je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

1. la Municipalité a-t-elle envisagé pour l'Orangerie des fonctions complémentaires à celle d'atelier ?
2. est-il envisageable que le futur bail soit assorti d'une ouverture en journée au public ?
3. la Municipalité a-t-elle d'autres exemples d'accord de ce type à faire valoir ? Le cas échéant, peut-elle décrire les arrangements trouvés avec les locataires de bâtiments communaux dignes d'intérêt pour le public ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel

Le sculpteur Yves Dana loue depuis 1987 l'Orangerie de Mon-Repos. C'est un endroit magnifique inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Il est réservé au seul usage de l'artiste. Seul un week-end par an, lors des journées Aperti, les gens peuvent visiter certains ateliers lausannois. Dans le cadre de l'Orangerie s'ouvre une nouvelle fenêtre d'opportunité, le bail devant être renouvelé en 2015 entre la Ville et Monsieur Dana.

Préambule

Monsieur Dana est l'unique locataire de l'Orangerie de Mon-Repos. Son bail est renouvelé d'année en année avec préavis de six mois pour le prochain terme (1^{er} janvier 2016).

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *La Municipalité a-t-elle envisagé pour l'Orangerie des fonctions complémentaires à celle d'atelier ?*

Au vu du rayonnement de cet artiste, des investissements qu'il a consentis dans ce bâtiment et de l'adéquation entre sa production artistique et le lieu qu'il occupe, espace de travail et d'exposition, la Municipalité soutient le principe de pérenniser le bail de Monsieur Dana.

Question 2 : *Es-t-il envisageable que le futur bail soit assorti d'une ouverture en journée au public ?*

La Municipalité soutient également le principe de procéder à une ouverture plus fréquente au public, d'entente avec Monsieur Dana, sous la forme par exemple de quelques dimanches par année.

Question 3 : *La Municipalité a-t-elle d'autres exemples d'accord de ce type à faire valoir ? Le cas échéant, peut-elle décrire les arrangements trouvés avec les locataires de bâtiments communaux dignes d'intérêt pour le public ?*

Certains lieux patrimoniaux, comme le Casino de Montbenon, la Salle Métropole, le cinéma Capitole, l'Opéra de Lausanne et son restaurant ou l'Hôtel de Ville, sont ouverts au public.

D'autres font l'objet de location comme par exemple, le Tribunal international du sport ou le Château de Béthusy. Ces objets peuvent difficilement supporter une ouverture au public en dehors des journées du patrimoine.

Enfin, la Villa Mon-Repos, dont les 2^e et 3^e étages accueillent des surfaces administratives destinées à la solidarité olympique, est aujourd'hui le lieu de réception de la Municipalité de Lausanne. Cette maison de maître du XVIII^e siècle est régulièrement ouverte au public, notamment dans le cadre de la Journée du patrimoine.

Discussion

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Pour cette interpellation, contrairement à la précédente, la réponse de la Municipalité nous a laissés sur notre faim. C'est une réponse chiche, dans le genre : « Circulez, il n'y a rien à voir ! ». Le syndic réagit un peu, mais il aura l'occasion de le faire à voix haute.

On parle donc de l'Orangerie de Mon-Repos, occupée par M. Dana. La réponse de la Municipalité à la première question parle du rayonnement de l'artiste, des investissements consentis et dit que la Municipalité soutient le principe de pérenniser le bail de M. Dana. Mais elle ne répond pas à la question sur les fonctions complémentaires à celle d'atelier, si elles sont possibles.

Je demande aussi si la Municipalité a d'autres exemples d'accords de ce type à faire valoir, donc comme celui avec M. Dana, et si, le cas échéant, elle peut décrire les arrangements trouvés avec les locataires de bâtiments communaux dignes d'intérêt pour le public. La Municipalité répond : « Cette maison de maître du XVIII^e siècle est régulièrement ouverte au public » – elle parle de la Villa Mon-Repos – « notamment dans le cadre de la Journée du patrimoine ». La Journée du patrimoine, c'est un jour par an. Donc, elle n'est pas régulièrement ouverte au public sur les 364 autres jours. C'est une réponse qui nous laisse sur notre faim. Si le syndic veut compléter, on l'écouterait volontiers.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je comprends une certaine déception, mais le cas particulier est un cas rarissime. En général, pour les ateliers d'artistes, il y a un certain tournus ; cela peut prendre entre six et huit ans, mais c'est parfois moins. Ce tournus se fait entre plusieurs artistes. Il se trouve que, dans le cas particulier, pour l'œuvre de M. Dana, la Municipalité a considéré – et c'est le point de départ de la réflexion – qu'il n'y avait pas plusieurs activités à mettre dans les surfaces occupées – on peut avoir un autre avis, je donne simplement l'avis de la Municipalité. Dans le cas particulier de cet artiste, on souhaitait un bail plus long.

En ce qui concerne les autres lieux cités, on est bien embêté, parce qu'il n'y en a pratiquement pas, à part des lieux qui ont des vocations mixtes que l'on vous a donné, que ce soit le Casino de Montbenon, qui a évidemment une tout autre utilisation, mais qui est utilisé par la Cinémathèque pour la partie non publique, la Salle Métropole, qui est patrimoniale, le Cinéma Capitole, qui sera rénové, comme vous allez bientôt avoir la demande pour le crédit d'études, et ainsi de suite. Tous ces lieux sont patrimoniaux et sont ouverts au public relativement régulièrement.

Il y a aussi les exceptions, et on dit pourquoi elles le sont, comme le Château de Béthusy. On ne peut pas donner d'exemple tout à fait semblable à celui de M. Dana, parce qu'on n'en connaît pas. Ce qu'on dit simplement, c'est que, dans le cas particulier, on veut aller un bout dans la direction de l'interpellation, c'est-à-dire qu'on ne va pas se contenter d'un jour par année, mais que l'on souhaite, avec l'accord préalable du locataire – il faudra ensuite transformer l'essai –, que cela puisse se faire plusieurs dimanches par année, de manière à ce que ceux qui souhaitent visiter ce lieu puissent le faire ; on peut le faire cinq, dix ou quinze fois par an. Alors, ce ne sera pas 360 jours, mais ce ne sera pas non plus un seul jour. C'est l'intention de la Municipalité, qui souhaite, dans ce cas très particulier, une

pérennisation du bail ; je ne sais pas si elle sera éternelle, mais cela fait déjà un moment que M. Dana occupe cet atelier.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Je tiens à remercier la Municipalité pour l'intention exprimée par le syndic. Je suis contente d'entendre que cette intention est réelle pour qu'il y ait une ouverture publique plusieurs dimanches par année. Ce sera entendu avec M. Dana dans la reconduction de son bail. Les Lausannois et les gens qui viennent de l'extérieur pourront ainsi visiter ce magnifique endroit, qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. C'est une belle chose. On ne peut que s'en réjouir, même si la réponse à l'interpellation est un peu chiche.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « L'Orangerie peut-elle être aussi accessible aux Lausannois-e-s ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Anna Zürcher : « Une Fête des écoles, une Fête du Bois et des visites des institutions lausannoises pour tous les enfants scolarisés à Lausanne »

Développement photocopié

En octobre 2012, Lausanne a été distinguée par l'UNICEF « Commune amie des enfants » et, elle a donc été la première ville en Suisse romande et la première ville Suisse à obtenir cette distinction². Si cela ne peut que nous rendre fières de la qualité de vie offertes à nos enfants, il faut aussi constater que cette qualité de vie est le fruit de l'engagement sans relâches dont notre Municipalité a fait preuve depuis de nombreuses années. Ainsi, à ce jour nos enfants, bénéficient non seulement d'accueils scolaires et parascolaires de qualité, mais aussi de différentes activités extrascolaires, Conseils des enfants, Conseils des jeunes, etc (liste non exhaustive).

Lausanne est aussi la ville suisse qui offre à ses écoliers une fête de fin d'année scolaire (la Fêtes des écoles et la Fête du Bois) et elle est peut-être même la seule, à offrir sous les formes que nous les connaissons, ces deux moments marquants de la vie scolaire.

Lausanne offre aussi à ses écoliers, la possibilité de découvrir ses institutions au travers d'une visite de notre Conseil communal, ainsi que la rencontre d'une Conseillère ou d'un Conseiller.

Or, sachant que notre ville accueille environ 8 écoles dépendantes du SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) et, pas moins de 16 Etablissements scolaires privés, il est étonnant de savoir que les enfants et jeunes les fréquentant, ne participent que peu, voire pas, à ces activités spécifiques offertes par notre ville. Ainsi, tout en étant consciente du fait qu'il n'est pas de l'unique ressort de notre Ville d'intégrer aux activités mentionnées plus haut, les enfants et jeunes scolarisés auprès de ces Etablissements, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

²Invitation *Lausanne première grande ville suisse à obtenir le label UNICEF « Commune amie des enfants »* du 03.10.2012

1. Quels sont les outils de communication sur lesquels la Municipalité et, respectivement le Service de l'Enfance et de la Jeunesse, s'appuient pour « faire connaître » aux écoles mentionnées plus haut, ses offres ?
2. Combien de classes dépendantes du SESAF participent dans les faits à la Fête des écoles et la Fête du Bois ?
3. Qu'en est-il des visites de découverte des institutions lausannoises ?
4. Combien de classes issues d'Etablissements privés, participent à l'une ou l'autre de ces activités ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel

« En octobre 2012, Lausanne a été distinguée par l'UNICEF « Commune amie des enfants » et, elle a donc été la première ville en Suisse romande et la première ville Suisse à obtenir cette distinction. Si cela ne peut que nous rendre fiers de la qualité de vie offertes à nos enfants, il faut aussi constater que cette qualité de vie est le fruit de l'engagement sans relâches dont notre Municipalité a fait preuve depuis de nombreuses années. Ainsi, à ce jour nos enfants, bénéficient non seulement d'accueils scolaires et parascolaires de qualité, mais aussi de différentes activités extrascolaires, Conseil des enfants, Conseils des jeunes, etc. (liste non exhaustive).

Lausanne est aussi la ville suisse qui offre à ses écoliers une fête de fin d'année scolaire (la Fêtes des écoles et la Fête du Bois) et elle est peut-être même la seule, à offrir sous les formes que nous les connaissons, ces deux moments marquants de la vie scolaire.

Lausanne offre aussi à ses écoliers, la possibilité de découvrir ses institutions au travers d'une visite de notre Conseil communal, ainsi que la rencontre d'une Conseillère ou d'un Conseiller.

Or, sachant que notre ville accueille environ 8 écoles dépendantes du SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) et, pas moins de 16 Etablissements scolaires privés, il est étonnant de savoir que les enfants et jeunes les fréquentant, ne participent que peu, voire pas, à ces activités spécifiques offertes par notre ville. Ainsi, tout en étant consciente du fait qu'il n'est pas de l'unique ressort de notre Ville d'intégrer aux activités mentionnées plus haut, les enfants et jeunes scolarisés auprès de ces Etablissements, je pose les questions suivantes à la Municipalité ».

Préambule

En préambule, la Municipalité tient à souligner son engagement en faveur des enfants et des jeunes lausannois. La politique municipale dans le domaine de la jeunesse est soucieuse de l'intégration et du bien-être de tous les enfants et élèves. L'accessibilité de toutes et tous aux prestations et infrastructures de la Ville est un souci constant de la Municipalité et de ses services administratifs.

La Municipalité se doit néanmoins de rappeler que, conformément à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les familles ont l'obligation de scolariser leur enfant et qu'elles ont le choix entre l'école publique, privée ou une scolarisation à domicile. L'école publique comprend des établissements scolaires officiels de droit public sous l'égide de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et des établissements ou institutions privés reconnus d'intérêt public, presque entièrement subventionnés par le Canton, sous l'égide du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), conformément à la loi sur l'enseignement spécialisé (bientôt la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée).

Les enfants/élèves, en situation de handicap, scolarisés dans le secteur public, sont soit intégrés dans des classes régulières, soit réunis dans une classe ad'hoc rattachée à l'un des huitante établissements, ou encore dans un établissement spécialisé (par ex. à Lausanne : Verdeil, Eynard). Les élèves intégrés dans les établissements scolaires lausannois ont accès à toutes les prestations. Ils ont été 91 à participer aux Fêtes scolaires en 2015.

Déjà en 2004, une motion a été acceptée par votre Conseil demandant la participation des enfants en situation de handicap à la Fête du Bois et à la Fête des écoles³. La Municipalité y a répondu par le rapport-préavis N° 2005/41⁴, du 9 juin 2005, proposant ce principe de participation des enfants porteurs de handicap, scolarisés dans des institutions spécialisées, aux fêtes des écoliers lausannois.

Actuellement, les directions des établissements spécialisés, qui participent à la Coordination régionale des ressources (CRR), sont informées du fait qu'elles peuvent faire participer leurs élèves aux Fêtes scolaires. Or, le constat doit être fait que, jusqu'à aujourd'hui, aucun des établissements de l'enseignement spécialisé n'a participé à ces fêtes, ni manifesté le souhait de le faire. La Municipalité reste toutefois ouverte à ces participations et disposée à réitérer cette proposition aux institutions concernées.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Quels sont les outils de communication sur lesquels la Municipalité et, respectivement le Service de l'Enfance et de la Jeunesse, s'appuient pour « faire connaître » aux écoles mentionnées plus haut, ses offres ?*

Comme signalé ci-dessus, les directions des établissements spécialisés sont informées, à travers les organes de coordination, du fait que leurs élèves peuvent participer aux Fêtes scolaires. Néanmoins, le Service des écoles primaires et secondaires n'a jamais reçu une demande de participation à ces fêtes.

Question 2 : *Combien de classes dépendantes du SESAF participent dans les faits à la Fête des écoles et la Fête du Bois ?*

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de demande de la part des établissements spécialisés dépendant du SESAF de participer à ces fêtes.

Question 3 : *Qu'en est-il des visites de découverte des institutions lausannoises ?*

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, par son Service de la jeunesse et des loisirs, organise à l'intention des enfants des écoles publiques lausannoises deux types de prestations :

- les activités culturelles, dans lesquelles se trouve la découverte des institutions politiques de la Ville ;
- les activités de sensibilisation à l'environnement.

Ces prestations sont, en principe, également accessibles aux enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé privé. Les seules exigences requises sont :

- que le degré scolaire des enfants corresponde à celui prévu pour l'activité ;
- que l'institution scolaire spécialisée fournisse l'encadrement nécessaire à l'accompagnement des enfants.

Il faut, par ailleurs, préciser qu'en ce qui concerne la visite intitulée *Découverte des institutions politiques*, à l'Hôtel de Ville, un-e conseiller-ère communal-e est présent-e pour rencontrer durant quarante-cinq minutes les élèves de treize à quinze ans, leur

³BCC 2004-05, T. I, pp. 594, 827-828, réponse à la motion de Mme Myriam Maurer-Savary pour une participation des enfants handicapés (sours, aveugles, etc.) à la Fête du Bois et à la Fête des écoles enfantines.

⁴BCC 2005-06, T. II, pp. 214-235.

présenter l'organisation des institutions politiques communales et répondre à leurs questions. Actuellement, une dizaine de conseiller-ère-s acceptent d'assumer cette tâche, rendant la mise en œuvre des visites peu aisée.

Question 4 : *Combien de classes issues d'Établissements privés, participent à l'une ou l'autre de ces activités ?*

Comme déjà mentionné, bien que ces prestations soient également ouvertes aux classes des établissements spécialisés reconnus par le SESAF, la demande a été jusqu'à présent presque nulle.

Concrètement, les activités de sensibilisation à l'environnement ont été sollicitées par seulement deux institutions reconnues par le SESAF ces quatre dernières années. La participation de ces institutions s'est limitée, en moyenne, à l'inscription de trois classes par année scolaire.

En outre, une classe de l'enseignement spécialisé privé a participé, il y a quelques années à l'une des activités culturelles proposées.

La Municipalité s'engage à informer, par son Service des écoles primaires et secondaires et son Service de la jeunesse et des loisirs, les directions des établissements spécialisés privés de la possibilité de participer aux fêtes scolaires et aux activités de sensibilisation et de citoyenneté à la rentrée scolaire 2015-16.

Discussion

M^{me} Anna Zürcher (Soc.) : – Je remercie d'abord la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation, surtout pour tous les renseignements en termes de participation aux différentes activités, ou en tout cas aux moments particuliers qui étaient mentionnés dans cette interpellation.

Je reste tout de même un peu sur ma faim. Bien entendu, tout n'est pas de la responsabilité de la Ville de Lausanne. Je sais qu'on fait beaucoup ; la preuve en est la réponse qui m'est donnée. Mais j'aurais souhaité avoir une information plus concrète par rapport à quelque chose de plus persuasif, notamment en termes de participation pour les enfants scolarisés dans les écoles privées, ou dans les établissements qui dépendent de l'enseignement spécialisé. Je ne sais pas si l'on pourrait encore ajouter quelque chose par rapport à cela, ou s'il faut se contenter du fait que oui, il y a des choses qui se font. La Ville est déjà assez active, mais serait-il possible d'être un petit peu plus persuasif ? Quels seraient les leviers par rapport à cela ?

La discussion est ouverte.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La Municipalité avait l'impression d'avoir été claire. C'est la deuxième fois qu'on nous pose cette question de la participation des enfants qui ne sont pas à l'école publique.

Il faut distinguer les écoles publiques, qui participent toutes à la fête, et qui peuvent, dans leurs classes, compter des enfants porteurs d'un handicap ou autre, et que nous nous efforçons de faire participer à la Fête du Bois, quitte à avoir des éléments mobiles, comme des chars, qui permettent de les prendre en charge.

Vous avez ensuite les enfants qui sont dans les écoles d'enseignement spécialisé, qui dépendent du Service de l'enseignement spécialisé cantonal, qui est aussi un enseignement public. Et là, je ne comprends pas la volonté de persuasion que M^{me} Zürcher nous demande d'avoir. Il est de leur liberté individuelle de savoir s'ils veulent faire participer les enfants à la Fête du Bois. Ce qui est important, et ce qui me semblait avoir été entendu comme être important de la part des conseillers communaux, c'est que ces écoles aient le droit de participer. On l'a clairement dit : elles ont le droit de participer, mais elles ont le droit de choisir si elles le veulent ou non. Les parents de ces enfants ont le droit de choisir s'ils veulent venir ou non. J'ai même accepté que des parents, qui ont des enfants dans une

classe d'enseignement spécialisé qui ne participe pas, puissent venir à titre individuel ; nous avons accepté que des parents viennent avec leurs enfants alors que la classe avait refusé.

Je ne vois pas pourquoi on me demande cela ; je ne crois pas à cette persuasion, je crois qu'il faut laisser la liberté à ces enfants. Ils peuvent participer, et il y en a qui franchissent le pas, alors que d'autres ne le franchissent pas.

Dans votre interpellation, vous parlez d'enseignement spécialisé et d'enseignement dans des établissements privés. J'aimerais qu'on distingue deux choses. Vous avez un enseignement privé, qui est en fait un enseignement public cantonal, et vous avez un enseignement privé donné par des écoles à but lucratif. Les écoles privées à but lucratif ne participent pas à la fête des écoles publiques. Cela ne se fait pas. On ne veut pas avoir toutes les écoles à but lucratif qui viennent défiler avec leur pancarte et faire de la publicité à la Fête du Bois. Par contre, nous avons effectivement des liens avec les écoles privées à but lucratif et certaines prestations peuvent leur être offertes. Il y a, par exemple, une école privée à but lucratif avec laquelle nous avons des liens, parce que nous faisons les contrôles dentaires ; mais ce sont vraiment des accords particuliers avec chaque école.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Anna Zürcher : « Une Fête des écoles, une Fête du Bois et des visites des institutions lausannoises pour tous les enfants scolarisés à Lausanne » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Communication

Félicitations du président suite aux élections fédérales

Le président : – Si vous me le permettez, je vous lis une liste importante de noms :

Henri Druey, Constant Fornerod, Victor Ruffy, Paul Ceresole, Louis Ruchonnet, Eugène Ruffy, Marc-Emile Ruchet, Camille Decoppet, Ernest Chuard, Marcel Pilet-Golaz, Rodolphe Rubattel, Paul Chaudet, Georges-André Chevallaz, Jean-Pascal Delamuraz, et, enfin, le quinzième, Guy Parmelin, à qui je souhaite une excellente année. Je lui souhaite bon vent dans son mandat de conseiller fédéral. Et je souhaite surtout qu'il fasse un maximum dans l'intérêt de son canton en général, et des Lausannois en particulier.

Si j'ai pu vexer ou froisser une susceptibilité, je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Excellente soirée à tous.

Applaudissements.

La séance est levée à 22 h 15.
